

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
E.-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

LE QUÉBEC

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, lundi 2 mars 1931

TROIS SOUS LE NUMÉRO

Rédaction et administration

430 EST NOTRE-DAME

MONTRÉAL

TELEPHONE: HARBOUR 1241*

SERVICE DE NUIT:

Administration: HARBOUR 1243

Rédaction: HARBOUR 3679

Gérant: HARBOUR 4897

Sir Oswald brûle ses ponts

La crise de la politique anglaise

Sir Oswald Mosley vient de brûler ses ponts: il demande et commence l'organisation d'un nouveau parti. L'aventure est, à plus d'un point de vue, fort intéressante. Sir Oswald Mosley, d'abord, est l'une des personnalités les plus pittoresques et, en un certain sens, les plus fortes de la politique anglaise.

Fils d'aristocrate conservateur, il est entré tout jeune dans la politique, sous les couleurs paternelles. Mais il n'a point tardé à rompre avec ses traditions de famille. On l'a vu siéger comme conservateur, puis comme indépendant, finalement comme travailliste. L'an dernier, il était ministre dans le cabinet Ramsay MacDonald. Il en est sorti parce que ses collègues ne voulaient point accepter ses projets de réforme économique. Et l'on voit où il en est aujourd'hui. Ses adversaires disent: Il n'a pas de stabilité; d'autres écrivent simplement: Il ne sait pas attendre, il n'a pas appris la valeur de la patience... Personne ne paraît contester son grand talent de parole, ni la richesse de son information.

Voici quelques mois, lorsque sans une note, jouant avec les statistiques, il exposa à la Chambre ses plans de réforme, il remporta un très gros succès. On n'accueillit point ses idées, mais on acclama un maître de la parole.

Bref, l'homme est de taille. Il n'a que trente-cinq ans, il est riche et richement apparenté, il a du courage et de l'énergie à revendre. Il est de ceux avec qui il faut compter.

Par ailleurs, la situation politique, en Angleterre, est extrêmement difficile.

Difficile par le fond et l'importance des problèmes à résoudre, et dont le chômage paraît, du point de vue de la politique intérieure, être à la fois le résumé et le cruel symbole.

Difficile par l'usure du régime parlementaire, qui subit là comme partout une assez dure crise. Même parmi ceux qui ne suivront point Sir Oswald, beaucoup l'applaudissent quand il affirme qu'il n'est pas une industrie anglaise qui ait, autant que le parlement, besoin d'être rationalisée, c'est-à-dire, réorganisée, retapée, pour donner un rendement supérieur. Et, devant la multitude des tâches qui assaillent les ministres et mangent leur temps, beaucoup aussi sans doute, — comme Mosley encore — souhaiteraient que quatre ou cinq hommes de première valeur puissent être libérés de ces besognes secondaires, débarrassés des soucis électoraux, et chargés de penser une politique générale.

Difficile, la situation politique l'est encore par le malaise et les querelles qui travaillent tous les partis. L'autorité de M. Baldwin est ouvertement battue en brèche par lord Beaverbrook et les siens, tandis que, sur la question des Indes, M. Winston Churchill fait bande à part; M. Ramsay MacDonald, même après le départ de Mosley et des siens, devra se défendre contre son aile gauche; M. Lloyd George lui-même, au milieu des débris du parti libéral, est contraint de faire face à l'opposition de l'un de ses plus brillants collègues, sir John Simon. Et nous ne marquons là que les dissidences avouées, nettement proclamées. A quels mécontentements secrets, plus profonds et plus généralisés, ne doivent-elles pas correspondre?

En plus, le défaut de majorité parlementaire stable crée un état de choses qui inquiète beaucoup de gens. Comment un chef de gouvernement peut-il faire de la politique à longue portée quand il est constamment à la merci de ses voisins, quand sa vie politique dépend d'un autre chef de groupe?

Il y a évidemment en Angleterre un très grand nombre de gens auxquels la situation actuelle déplaît beaucoup; il en est probablement un grand nombre aussi qui souhaitent une réorganisation des partis, — parce qu'ils sont mécontents de ce qui existe ou parce qu'ils espèrent que de cette réorganisation sortirait un régime plus stable.

Mais il ne suit point de là que le nouveau parti de sir Oswald ait grande chance de réussir.

Mosley lui-même vient de l'indiquer: c'est une formidable affaire que la création d'un parti nouveau, particulièrement en Angleterre, où les formations politiques correspondent, pour une large part, à de puissantes, et parfois à de vieilles formations sociales.

Comment et par quoi Sir Oswald et ses amis remplaceront-ils, par exemple, l'influence traditionnelle de l'aristocratie conservatrice? Où trouveront-ils une force qui vaille pour eux ce que représentent pour le parti travailliste les ouvriers syndiqués?

Puis, il faut compter avec les habitudes, qui retiennent tant de gens dans leurs vieux cadres; avec les mœurs électorales aussi qui font de la conduite des élections en Angleterre, avec leur débâcle de publicité écrite ou parlée, une si coûteuse affaire. Où Mosley trouvera-t-il des ressources qui puissent contrebalancer celles dont disposent les vieux partis? Sans compter qu'il lui faudrait improviser un état-major et des cadres dont la conduite serait d'autant plus ardue qu'ils se composeraient de gens qui n'auraient pas l'habitude de marcher ensemble et qui, dissidents ou révoltés de tous les partis, ne se plieraient peut-être pas tout de suite, et avec une grande docilité, à la discipline nouvelle.

Les chances semblent donc que nous assistions plutôt à une sorte de tassement, de reclassement des partis, avec un groupe de droite, qui absorberait à la fois le gros des conservateurs et une fraction des libéraux; un parti de gauche, où se confondraient le reste des libéraux et le gros des travaillistes, avec, sur la frontière de ce dernier, une petite extrême-gauche.

Mais ceci ne veut pas dire que le mouvement Mosley n'a point d'avenir. Il peut, du point de vue électoral, n'en avoir aucun, mais exercer quand même sur la situation politique une influence considérable.

Sir Oswald et ses amis ne prêcheront point dans le vide: tôt ou tard, les vieux groupes feront leur profit d'une partie au moins de ce qu'il y a de juste dans leurs critiques et de solide dans leur programme constructif. Il n'est pas sûr, cependant, que ceux-ci leur en tiennent beaucoup compte ou confessent publiquement leur dette.

Telle est, hélas! la nature humaine et sir Oswald, si jeune qu'il soit encore, ne doit pas se faire là-dessus de grandes illusions...

Omer HEROUX

Le Voyage en Louisiane

UN PROSPECTUS EX

Tous ceux qui veulent connaître les conditions de notre Voyage en

Louisiane n'ont qu'à réclamer à notre Service des Voyages, 430, rue Notre-Dame est, Montréal (Tél. HARBOUR 1241) notre prospectus explicatif détaillé. On se hâte!

L'actualité

Un incident piquant

A la séance de jeudi, au parlement de Québec, il s'est produit un incident qui n'a pas été commenté. On débattait les modifications au bill de l'essence. Citons le débat tel que rapporté dans le Devoir de vendredi dernier. M. Houde a la parole:

Le gouvernement n'est pas sans savoir qu'il a subi des pertes importantes sur la vente de la gasoline et l'on dit que le gouvernement n'a pas pris les précautions voulues pour prévenir ces pertes. On dit aussi qu'il a subi des pertes considérables par suite d'influences importantes auprès du gouvernement, et on dit aussi qu'un parent d'un ministre a fait perdre un gros montant au gouvernement de ne blâmer pas le gouvernement pour pareille aventure, car ces choses peuvent arriver, et se fait qu'un parent d'un membre du gouvernement viole une loi ne doit pas être imputé à reproche au gouvernement.

M. Taschereau. — Vous devriez le nommer.

M. Houde. — Pourquoi faire ces subtilités? JE FAIS ASSEZ D'EFFORTS POUR ÉVITER DE LE NOMMER QUE LE PREMIER MINISTRE NE DEVIENNE PAS ÊTRE SI EXIGENT. On a fait chez nos adversaires grand bruit autour d'une personne qui porte mon nom et qui n'est pas parente avec moi, et qui doit subir deux années d'emprisonnement pour avoir enlevé certains papiers dans une élection. Et pourtant il n'y a pas de comparaison entre le traitement que l'on fait subir à un ex-élu en tourment politique et le parent d'un ministre qui fait perdre \$200,000 à la province et à cause duquel on rend la loi actuelle plus sévère.

Le profane s'étonnera que M. Houde n'ait pas répondu à la provocation du premier ministre. Pas celui qui est au courant des mœurs parlementaires! Les députés sont humains. En Chambre et sur les treize, pour la galerie, ils paraissent de féroces ennemis, prêts à se battre, avec une joie iroquoise, l'adversaire, dès qu'il choisit par terre. Mais chez l'Orateur (quand l'Orateur est recevant), au restaurant, au Château, ailleurs, les barrières de parti tombent. Drotiers et gauchers se rendent mutuellement service. Il n'est pas rare qu'il s'établisse entre adversaires politiques une bonne camaraderie. Celle-ci permet de paier des griefs; parfois d'enterrer des scandales qui font plus tort à un collègue personnellement que de bien à la chose publique. D'ordinaire les précautions sont prises, on fait la langue à tous, les intérêts sont prévenus, et le gouvernement ou l'opposition, selon le cas, doit se garder de toute provocation. Mais le camp adverse, sûr de l'engagement des vis-à-vis, ne s'abstient pas toujours hélas! d'un certain double-crossing.

A peine ce débat sur l'époque des vendeurs autorisés. A la suite de tractations trop longues à raconter, il avait été convenu que certain député de gauche, qui portait des accusations, ne donnerait pas de nom (de vieilles amitiés contractées hors de la politique étaient intervenues ici). Comme il formulait ses accusations, en pleine séance, au grand étonnement des initiés, un député de droite se lève et somme formellement son préopinant de donner des noms.

Malade dans toute la Chambre, Ledit préopinant avait à choisir entre ces alternatives: relever le gant et violer des engagements pris sur l'honneur ou se taire et passer pour parler sans sérieux. Il opta pour cette dernière partie.

On se demanda toujours, dans la suite, si le député gaffeur était gaffeur ou retors, s'il était au courant du pacte ou s'il l'ignorait. Il est fort possible qu'il l'ait ignoré.

M. Houde n'a pas répondu au défi du premier ministre, mais, selon le compte rendu, il lui a fait sentir qu'il le pourrait si on le pressait davantage. On ne paraît pas avoir insisté; mais le défi du premier ministre n'a pas laissé de produire un certain effet.

Les contribuables, dont la curiosité est allumée (après tout c'est de leur argent qu'il s'agit), auront lieu de regretter que l'opposition, sans le moindre doute pour des motifs de camaraderie auquel le premier ministre n'était pas partie, évidemment, n'ait pas précisé ses accusations.

Aux yeux des gens désintéressés, ce bill sur la vente de l'essence paraît une maladresse. Les grosses compagnies, qui sont protégées, sont de taille à apprécier dignement les services rendus; mais les petits vendeurs sont quelques milliers dans la province. Ce qu'ils vont hurler!

Le simple discours du vieux cinq cents, où M. King mettait les pieds dans les plats, valait mieux pour M. Bennett qu'un million dans la C. E.; d'autant plus que provoqué, M. King insista et pour remettre les pieds dans les plats, il chassa délibérément des raquettes ou des skis.

Mais, d'irez-vous: "Le gouvernement ne doit avoir et n'a qu'un but: protéger le trésor." Oui, qu'ils disent en Chambre; mais voyez les politiciens en pantoufles, dans l'intimité, dans les clubs où ils boient, parfois, de la liqueur de contrebande! Ils ont laissé au vestiaire, avec leur canne et leur chapeau, leur masque et l'intérêt public. En se tapant sur le ventre, ils se gaussent de l'adversaire qu'ils ont bien su rouler.

Rouler l'adversaire, pour garder l'assiette au beurre, telle est la suprême visée de tout politicien — de gauche comme de droite, — qui n'est pas cerveau brûlé ou songe-créux, qui sent où il va, où il veut se maintenir. Tant pis si pour cela il faut par surcroît empiéter le populo, comme ils disent.

Paul ANGER

Bloc-notes

Meighen? White?

M. Bennett n'a pas de ministre des finances. Il détient lui-même ce portefeuille. Et l'on croit qu'il le gardera pendant la prochaine session, qui va s'ouvrir dans une dizaine de jours. Il se sent ainsi plus libre de ses attitudes et de sa politique financière. Il n'empêche que, de plusieurs milieux conservateurs, on lui fait entendre qu'il ne doit pas présumer de ses forces et qu'il serait mieux de céder à un autre le portefeuille des finances, ses autres tâches étant de reste lourdes pour un seul homme. M. Bennett a jusqu'ici fait sourde oreille à ces représentations. Il veut rester son maître et le maître de ses finances, d'ici quelques mois encore. Des quotidiens lui ont suggéré de faire une place dans son cabinet à un ancien premier ministre, plus jeune qu'il n'est lui-même. M. Meighen, dont il fut deux fois ministre, la première fois à la justice en 1921, à la veille des élections, et la seconde fois aux finances, dans le cabinet mort-né de 1926. M. Bennett n'a pas donné suite à cela bien que M. Ferguson, qui bloqua pendant la campagne de 1930 toute intervention de M. Meighen, dans l'élection, soit maintenant à Londres et dans l'impossibilité de continuer à empêcher le retour de M. Meighen à la politique active. Un ancien député conservateur, J. H. Burnham, de Peterboro, vient d'écrire au Globe pour dire, de son côté, que ce n'est pas M. Meighen qu'il faut aux finances, mais sir Thomas White, l'ancien ministre de sir Robert Borden de 1911 à 1919. "M. Meighen est un excellent démolisseur, il a une langue acérée et le don de la réplique acerbe et au point, mais il n'a pas la détermination de caractère et le vaste génie de finance de sir Thomas White..." M. Meighen n'est pas à la hauteur de sir Thomas White... Il n'a pas le jugement qu'il faudrait dans les circonstances. Il incline à être, comme César, outre mesure ambitieux", dit M. Burnham. Au reste, dans sa lettre au Globe, M. Burnham laisse voir qu'il entretient envers M. Meighen des sentiments analogues à ceux de M. Ferguson.

Cet embargo

L'arrêté ministériel d'Ottawa, frappant d'embargo toute une série de produits russes exportés ou exportables au Canada et dont le commerce à l'extérieur est de nature à concurrencer sérieusement les ventes du Canada, était prévu et attendu. Il met obstacle à tout échange commercial sérieux entre les deux pays. M. King, il y a déjà quelques années, avait rompu les relations diplomatiques entre les deux pays. Mais le commerce avait continué, au bénéfice de nos exportateurs de machines aratoires et des éleveurs de chevaux de l'Ouest canadien. Les Russes sont encore libres de continuer à acheter chez nous, puisqu'il n'y a pas interdiction d'importations canadiennes en Russie; mais on peut compter que devant le refus opposé par notre gouvernement aux propositions du colonel Mackie et à la suite de l'arrêté établissant l'embargo sur les articles de Russie, Moscou, à titre de représailles, cessera toute relation commerciale. Déjà, en 1930, nos exportations en Russie avaient diminué de moitié, tombant de \$3,305,000 à \$1,690,000. L'on peut s'attendre par ailleurs à ce que les éléments soviétiques continuent et même accentuent leur campagne de propagande au Canada, par l'entremise des agents qu'ils ont au pays et aux États-Unis depuis des années.

La détestable importation des idées et des faussetés soviétiques est encore plus dangereuse que celle des produits russes et il sera extrêmement difficile d'y mettre un terme.

La propagande soviétique passera par Londres, ou New-York, ou Detroit, comme cela fera l'affaire des Soviets et se déguisera de différentes façons.

A la Cour suprême

Il ressort de l'échange dominical de lettres sur la radiodiffusion entre MM. Taschereau et Duroseau que, selon notre premier ministre, la cour d'Appel n'adjugera pas sur la question de savoir qui, du fédéral ou du provincial, est le maître de la radio. La décision d'Ottawa de soumettre l'affaire à la Cour suprême ne déplaît pas à M. Taschereau; et les deux parties trouveront leur avantage à obtenir un arrêt plus tôt que si la Cour d'appel avait d'abord étudié le sujet, après quoi il n'y a pas de doute que la partie perdante en eût appelé à la Cour suprême, à Ottawa. L'essentiel, c'est que la situation se tire au net le plus tôt possible. Dans la situation présente, la radio reste aux mains d'un groupe de particuliers qui l'exploitent d'une façon abusive et à leur seul avantage. Ils donnent au public ce qu'il n'importe quoi: à lui de s'en contenter. Et s'il n'est pas content, que peut-il faire, sinon cesser d'écouter? Le certain, c'est que cette année, il n'y aura guère de changement dans le régime présent. Et les Canadiens continueront à être à la merci de l'intense et inintelligente publicité faite à la radio par les trois quarts et demi des maisons qui y dépensent leur argent de façon plus ou moins futile.

G. P.

L'Aide aux sans-asile dans la ville de Québec

Des distributions de vivres sont improvisées par les catholiques et par les protestants — Des étrangers et d'anciens ruraux mais peu de Québécois — Crise moins aiguë qu'à Montréal — Un post-scriptum à propos de la "Maison Ignace Bourget"

Québec, 28 février — C'est bien la première fois que j'adresserai au Devoir une lettre de Québec qui ne sera pas une lettre parlementaire ou tout au moins une lettre se rapportant à autre chose que la politique.

Au fait pourquoi écrirais-je aujourd'hui sur la politique? Notre camarade Gagnon, qui suit de près les faits et gestes des gens de l'usine législative, suffit amplement à la tâche. Pour ma part, mon devoir d'état ne m'appelle pas en ces lieux, je n'ai fait, depuis plusieurs jours que je suis à Québec, qu'une seule fois l'ascension de la colline inspirée, ascension qui n'a d'ailleurs rien d'essoufflant pour celui qui n'a pas à gravir la côte Saint-Augustin ou quelque autre pente parallèle de la rue Saint-Jean, en montant.

Et encore cette ascension, qui n'a rien de commun avec l'alpinisme, car la colline inspirée de Québec n'est tout de même pas une cime, cette ascension-là, je ne l'ai risquée — il y a toujours un risque à courir dans une maison où se mobilisent tant de politiciens — que pour aller saluer d'anciens confrères de la galerie de la presse. On n'a pas vécu, trois sessions durant, dans un phalanstère de ce genre sans se sentir pour toujours de la famille.

Et puis la galerie de la presse ça n'est pas le Parlement, non plus qu'une partie du Parlement, c'est une institution en marge, au-dessus du Parlement. Quand siège la Chambre, les courriéristes sont nichés de telle façon, à une telle altitude, qu'ils dominent la tourbe législative.

Quand, au contraire, la Chambre ne siège pas, que le sergent d'armes, très prudent, a replacé la masse en son érin de velours et qu'il a déposé cet érin en quelque armoire secrète, alors les courriéristes parlementaires se retirent dans la four; non pas qu'on les y emprisonne, oh! que non, ils y vont d'eux-mêmes pour écrire dans le silence et le recueillement — si l'on peut dire! — des pages et des pages de commentaires sur ce qu'ils ont précédemment vu et entendu d'édifiant et de moins édifiant.

Il ne s'agit tout de même pas de s'éterniser ainsi en commentaires sur la politique, les politiciens et

les courriéristes parlementaires. Je veux aujourd'hui entretenir les lecteurs du Devoir de l'oeuvre de charité à Québec, de l'oeuvre de charité qui s'est improvisée, au cours de cet hiver, pour secourir les sans-asile et les chômeurs.

La ville de Québec a les siens en effet tout comme Montréal, quoique en bien moins grand nombre. Cette oeuvre d'improvisation est multiple. Catholiques et protestants l'ont entreprise.

Que je raconte d'abord comment j'ai découvert, en même temps, deux centres de distribution de secours alimentaires.

En compagnie d'un ami je descendais d'un pied prudent — il y avait de la glace sous une mince couche de neige — la Côte d'Abraham, pente raide et tortueuse qui conduit de la haute à la basse ville de Saint-Jean-Baptiste à St-Roch, et, comme de raison, vice versa. A mi-côte, nous aperçevons une troupe d'une centaine d'hommes, alignés dans un ordre parfait. Un officier de police, casqué de mouton de Perse, badine en main, se donne l'air de les commander. Il n'a tout de même pas de difficulté à maintenir la discipline. Sont-ce là les conscrits d'une nouvelle guerre dont les journaux auraient négligé de nous parler?

Non, c'est l'un des bataillons de l'armée des chômeurs sans asile de la ville de Québec. Nous nous en rendons compte tout de suite. Sur un signe de l'officier, un groupe de dix hommes se détache de la troupe, part au pas de course et prend d'assaut la porte d'un magasin qui porte l'enseigne: All Welcome Canteen. Des affiches en anglais et en français précisent qu'à cet endroit on distribue des repas aux hommes sans emploi.

C'est l'une des oeuvres de secours aux chômeurs de Québec, organisée par le Canon Scott, pasteur anglican.

L'officier de police nous fournit des explications. Par lui, nous apprenons encore qu'une autre distribution se fait juste en face, Côte d'Abraham également, au Patronage Saint-Vincent-de-Paul.

Allons donc là d'abord. Le Patronage Saint-Vincent-de-Paul, sous la direction des Pères de Saint-Vincent-de-Paul, groupe toute une série d'oeuvres permanentes. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Ce premier article s'en tiendra donc à

la distribution des secours aux pauvres.

Cette oeuvre a toujours fonctionné au Patronage mais, cette année, à cause du chômage, il a fallu considérablement augmenter les distributions quotidiennes. La situation n'a jamais été aussi mauvaise.

Fait à noter, c'est que la plupart des hommes qui vont ainsi demander à manger sont des jeunes gens ne dépassant guère la trentaine. Dans une forte proportion ce sont des étrangers, c'est-à-dire des émigrés. Les autres sont d'anciens ruraux ou d'anciens ouvriers en forêts que la misère des temps a poussés vers la ville. Parmi les chômeurs sans asile, il n'y a pour ainsi dire pas de Québécois.

Du 1er décembre 1930 au 22 février 1931, le Patronage Saint-Vincent-de-Paul a distribué environ 3,000 lunches, — le mot semble consacré à Québec comme à Montréal, — de 75 à 80 par jour, sans compter de nombreux articles de vêtement. Par exemple, du 1er novembre 1930 au 22 février 1931, des pauvres ont reçu 532 articles de vêtement dont 119 paquets d'hiver.

Ce n'est pas là, encore une fois, la seule oeuvre de charité des Pères de Saint-Vincent de Paul à Québec. En plus de leurs patronages, de leurs unions, de leurs amicales, ils ont aussi plusieurs conférences Saint-Vincent de Paul qui agissent en marge des conférences paroissiales et les complètent. Nous aurons l'occasion de reparler de cela.

L'oeuvre de ces religieux pour le secours des sans-asile n'est pas la seule qui existe à Québec parmi les catholiques. Je parle de celle-là parce que je l'ai vue. Des distributions du même genre sont faites par toutes les institutions non seulement de charité mais religieuses, par exemple au Séminaire, dans les paroisses. Chez les Soeurs Grises de la rue Saint-Olivier, à proximité de la Côte d'Abraham et du Patronage Saint-Vincent de Paul, les bonnes Soeurs distribuent une soupe quotidienne, de la même façon que le charitable Canon Scott. Seulement, la soupe des Soeurs Grises n'est pas une innovation de cette année. C'est une institution déjà vieille. Elle ne mérite que davantage d'être signalée.

Emile BENOIST

P. S. — Obligé de m'éloigner de Montréal pour quelque temps, je n'en continue pas moins de m'intéresser au sort de la Maison Ignace Bourget ainsi qu'aux oeuvres auxquelles elle a donné naissance, l'Aide à la Femme et l'Aide aux Familles Étrangères. J'espère que le public va continuer de se montrer généreux et que tous les pères de la famille Ignace Bourget verront arriver le printemps sans avoir trop souffert. On se rappelle le magnifique exemple des paroissiens de l'île Bizard, apportant un camion plein de vivres à la maison de la rue de Montigny est (No 441)? Cet exemple sera-t-il suivi par des gens d'autres paroisses? Espérons que cela sera.

E. B.

VERS LA LOUISIANE

Sur les pas des apôtres et des martyrs

(Par le R. P. PLAMONDON, S. J.)

bourgade des Arkansas.

Ceux qui auront le privilège de l'association au prochain voyage du Devoir en Louisiane ne m'en voudront pas, j'espère, d'oser évoquer déjà, à leur intention, certains souvenirs historiques se rattachant à plus d'un point de leur itinéraire. C'est une grande épopée, certes, et l'une des plus instructives périodes de l'histoire de la Nouvelle-France, aux temps héroïques, que pourront bientôt revivre les voyageurs en question. Des vaillants de noble lignée, de nombreux héros même ont jadis suivi et souvent refait cette route, en l'illustrant de leurs exploits, dans les conditions les plus ardues. Trop vite oubliés, sinon trop peu connus, malheureusement, ces personnages, aussi bien que leurs actes, n'en restent pas moins toujours dignes de notre admiration. De Chicago à la Nouvelle-Orléans, en particulier, chaque nouvel explorateur pourra se dire, sans crainte de se tromper: "Je foule un sol qui a naguère connu de grands apôtres, qui a été témoin de leurs labeurs prodigieux et de leurs sacrifices sublimes, qui a vu habituellement, durant plus d'un siècle, leurs sueurs et leurs larmes, quand il n'a pas été, ici et là, imbibé de leur sang généreux". Mais, contentons-nous, pour l'heure, de signaler quelques détails de ce drame glorieux que fut leur existence.

Nous savons d'abord que l'ancienne Louisiane — simple extension, au début, de la colonie canadienne — comprenait, dans ses limites, un territoire immense formé non seulement de l'Etat actuel de ce nom, mais encore de ce qui forme aujourd'hui la partie orientale du Texas, le Mississippi, l'Alabama, l'Arkansas, l'Ouest du Tennessee et du Kentucky, le Missouri, l'Indiana et l'Illinois. Bref, tout le bassin du fleuve Mississippi et de plusieurs de ses affluents, depuis le Wisconsin jusqu'au Golfe du Mexique.

La première découverte du grand fleuve, par l'Espagnol de Soto, en 1541, n'avait eu aucun résultat pratique. La véritable découverte est donc restée attribuable à un Canadien, ancien élève du collège des Jésuites de Québec, Louis Joliet, et à l'illustre Père Marquette, de la Compagnie de Jésus. Ils firent ensemble, en 1673, la reconnaissance de sa partie haute jusqu'à la

Neuf ans plus tard, en 1682, Cavelier de La Salle, ex-colastique Jésuite, de France, complétait l'exploration dans toute sa partie basse, sans en avoir cependant trouvé l'embouchure d'une façon précise.

Au nom du roi de France, Louis XIV, le célèbre voyageur prenait possession de tout le pays découvert le long du fleuve sursis et l'appela Louisiane, en l'honneur du grand roi. Cavelier de La Salle devait mourir tragiquement, en 1687, après une autre expédition malheureuse pour arriver aux bouches du Mississippi. Un vil subalterne l'assassina sur le territoire du Texas. Au cours d'un de ses voyages, en 1680, de La Salle avait déjà construit sur la rive des Illinois, les forts de Saint-Louis et de Crève-Coeur.

La Louisiane était donc découverte et adjugée à son possesseur. Il restait à la fonder, ou à y établir une colonie digne de la France, et à l'organiser civilement et chrétiennement.

Huit gouverneurs se succédèrent à la tâche, de 1699 à 1764. Le premier sera d'Iberville, déjà chargé de pouvoirs par Marquis, ministre de la marine du roi, mais, malheureux de la Salle, dont il devait continuer la mission, le fameux Le Moyne d'Iberville, natif de Montréal et surnommé "le brave d'entre les braves", était parvenu, en 1699, à découvrir, par mer, les bouches du Mississippi. Il avait aussitôt songé à établir, sur la baie de Biloxi — au sud du présent Etat du Mississippi — le siège de la colonie naissante. Mais, en 1701, il abandonna ce poste pour lui en substituer un plus favorable, et à peu de distance, à l'entrée de la rivière Mobile — aujourd'hui dans l'Etat d'Alabama.

Au moment de se rendre en France, dans l'intérêt de son entreprise, d'Iberville confiait à Sauvage, jeune et brillant officier français, le soin de commander en Louisiane à sa place. Sauvage mourut déjà en 1701, tandis que d'Iberville, depuis officiellement nommé gouverneur par le roi, était, à son tour, emporté par la fièvre, en 1706, au cours d'un voyage à la Havane, et au moment où l'en fondait justement sur lui les plus belles espérances pour l'avenir de la Louisiane.

M. Diron d'Artaud, constitué temporairement commissaire-or-

donnaire, en 1708, n'avait encore pu rien entreprendre de considérable, quand on nomma à sa place, en 1710, M. de La Mothe Cadillac, avec le titre de gouverneur.

Vu son vilain caractère et son étrange antipathie pour les missionnaires jésuites, tant estimés d'Iberville, son règne fut plutôt défavorable, à maints points de vue. Il était remplacé, en 1716, par M. de l'Épinau, qui repassa bientôt en France. Alors, M. Le Moyne de Bienville, digne frère de M. d'Iberville et ci-devant son compagnon de labeurs, fut nommé au gouvernement, pour le plus grand bien de la colonie. Aussi sera-t-il plus tard, et à bon droit, honoré du qualificatif glorieux de "père de la Louisiane". C'est lui qui, en 1718, fonda, sur le bord du Mississippi et à trente lieues de son embouchure, au sud du lac Pontchartrain, la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi baptisée en l'honneur du duc d'Orléans, régent de France à cette époque. Quatre ans plus tard, en 1722, il fonda son chef-lieu, de préférence à la Nouvelle-Biloxi, sise à l'entrée de la Mobile. Il y avait là un coup de génie au point de vue d'une plus grande facilité de communications avec tous les autres postes louisianais. De même fera-t-il construire le long du fleuve, jusqu'à une quinzaine de lieues en amont et en aval de la ville, les premières levées qui devaient protéger celle-ci contre le danger des inondations.

Cependant, la calamité, qui finit presque toujours par atteindre les

(Suite à la 2ème page)

Nous réimprimons!

L'ENCYCLIQUE SUR LE MARIAGE — AVIS AUX PROPAGANDISTES

Les commandes se sont tellement multipliées qu'en dépit des deux premiers tirages de 20,000 et de 12,000, nous devons réimprimer notre édition populaire de l'Encyclique sur le Mariage. On s'y remet immédiatement. Nous prions ceux qui veulent profiter de cette nouvelle édition de vouloir bien nous adresser tout de suite leurs commandes.

Premier arrivé, premier servi!

On sait les prix, qui restent les mêmes: 10 sous l'exemplaire, \$1 la douzaine, \$7 le cent, \$30 les cinq cents, \$50 le mille — en plus dans ces derniers cas.

Adresser toute la correspondance au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal. (Tél. HARBOUR, 1241).

Le don de Dieu

La prédication quadragesimale au Gesù — Deuxième instruction du R. P. Joseph Carrière, S.J.

Voici le résumé de la deuxième instruction quadragesimale du R. P. Joseph Carrière, S.J., au Gesù, hier :

"Si scires domum Dei" — Si vous savez le don de Dieu !

Mes Frères,

Vous connaissez le don de Dieu, le don qui vous est fait dans et par les sacrements : c'est de vous restituer l'amitié divine, c'est, pour le moins, que vous devenez l'ami de Dieu, d'enlever ce qui vous étiez.

Le don de Dieu, c'est encore la manière prodigieuse du réconciliation est opérée.

Car, vous ne devenez pas ami de Dieu sans être mystérieusement et intérieurement transformé. Si Dieu vous regarde tout à coup d'un oeil propice, d'un oeil aimant, sachez, une beauté céleste vient d'être imprimée à votre âme et attire le cœur de Dieu.

Il y a hérésie à dire que Dieu, dans la réconciliation du pécheur, lui prête seulement dans sa pensée une amabilité fictive, en raison des mérites du Rédempteur. Non, l'âme du pécheur a subi une transfiguration intime, et cela s'appelle de son nom la grâce sanctifiante, versée en elle une amabilité surnaturelle.

Il faut bien qu'il soit ainsi, et que vous possédiez, par votre justification, de quoi séduire le regard de Dieu.

Dieu vous regarderait comme un ami sans vous ôter vos péchés ? Il vous attribuerait par une pure fiction des charmes bien éloignés de vous appartenir ?

Et surtout, Dieu peut-il souffrir le péché en vous et vous traiter en innocent ? Vain prétexte que les mérites du Christ vous soient imputés et couvrent vos iniquités : ils ne peuvent pas les cacher à l'œil divin, scrutateur du fond des cœurs. Et alors, l'intimité serait bien impossible entre Dieu et vous.

Il faut que la réconciliation du pécheur avec Dieu s'opère, comme l'enseigne la foi, par la purification jusqu'au fond de l'âme coupable, et par la communication d'une beauté transcendante. Voilà la façon prodigieuse dont s'accomplit le retour de votre âme à Dieu, dans le sacrement de Pénitence.

A la grâce sanctifiante il revient d'être cause intime de pareille transfiguration. Dans la Grâce, fruit de chacun des sacrements, si je savais voir le don de Dieu ! "Si scires domum Dei" Si je savais reconnaître le don insigne de la munificence divine !

Les sacrements vous communiquent en elle et par elle un trésor absolument incomparable. Ils vous enrichissent en elle de ce que vous pouvez posséder de plus précieux, de ce qui mérite de vous être cher au delà de ce que vous avez de plus cher.

Avis de décès

LAMARCHE — A St-Henri de Mascouche, le 1er mars 1931, décédé à 63 ans, un mois, Georges Lamarche, époux d'Albina Soudeuse. Funérailles le mercredi, 4 mars, à 10 heures, à Côtéau du Lac, le 70 ans, Odilon Besner, époux de Méline Rouleau.

CARDELL — A St-Laurent, le 26, à 70 ans, Joseph-Vincent Cardinal (hulstier), époux d'Hélène Lachin.

PREPARE — A St-Laurent, le 27, à 71 ans, Mme Arthur Dupras, née Eugénie Garipey.

DUSSEAU — A l'Hôtel-Dieu, le 26, à 29 ans, Mme Noël Dusseau, née Yvonne Labelle.

FORGET — A Montréal, le 27, à 73 ans, Mme veuve Paul Forget, née Victoria Lacroix.

GAGNON — A Montréal, le 27 février, à 62 ans, Malvina Sylvestre, épouse de feu Amédée Gagnon, avocat.

GUIBORD — A Montréal-Est, le 24 février, Séverin Guibord, fils de feu Joseph Guibord.

LAJOIE — A St-Catharines, le 24, Dame Eugénie Lajoie, née Elizabeth Payette, à 67 ans.

LANOUETTE — A Naperville, le 26, à 73 ans, Maxime Lanouette, époux de Rose de Lima Lanouette.

LATREILLE — A St-Polycarpe, le 27, à 56 ans, Eléazar Latreille, époux de Josephine Gibeau.

LEBLANC — A Montréal, le 27, à 64 ans, Lady Leblanc, épouse de feu sir Evariste Leblanc, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

MAINVILLE — A Montréal, le 28, M. Arthur Mainville, époux de Josephine Laviolette.

MARTELLE-BERNARD — A l'Hôtel St-Joseph, le 26, à 28 ans, Marguerite Bernard, fille de feu Zacharie Bernard et d'Elizabeth Mallette.

MARLEAU — A Montréal, le 27, à 62 ans, Gustave Marleau, époux d'Indiana Campeau.

LEFEBVRE — A Coteau Station, le 27, à 72 ans, M. Joseph Lefebvre, époux d'Agnes Castonguay.

MONTPEITTE — A Outremont, le 27, à 65 ans, Mme Oscar Montpetit, née Philomène Vial.

PARISELLE — A Montréal, le 26, à 67 ans, M. Joseph Parisselle, époux de feu Louise Gonzaga.

PREPARE — A l'Hôtel du Sacré-Cœur, le 23, à 73 ans, Charles Perreault, tailleur de pierre, fils d'Étienne Perreault et de Clotilde Desfont.

PREVOST — A l'Hôtel St-Jeanne-d'Arc, Montréal, le 26, à 61 ans, Albert Prevost, marchand et ex-échevin de St-Jérôme.

REGIMBALD — A Montréal, le 27, à 64 ans, Adolphe Régimbald, époux de Marie-Louise Riopel.

Nécrologie

AREES — Dame Arès, (Denise Riendeau), subitement le 27, à la demeure de sa fille, Mme Philias Dubuc.

BESNER — A Coteau du Lac, le 27, à 70 ans, Odilon Besner, époux de Méline Rouleau.

CARDELL — A St-Laurent, le 26, à 70 ans, Joseph-Vincent Cardinal (hulstier), époux d'Hélène Lachin.

PREPARE — A St-Laurent, le 27, à 71 ans, Mme Arthur Dupras, née Eugénie Garipey.

DUSSEAU — A l'Hôtel-Dieu, le 26, à 29 ans, Mme Noël Dusseau, née Yvonne Labelle.

FORGET — A Montréal, le 27, à 73 ans, Mme veuve Paul Forget, née Victoria Lacroix.

GAGNON — A Montréal, le 27 février, à 62 ans, Malvina Sylvestre, épouse de feu Amédée Gagnon, avocat.

GUIBORD — A Montréal-Est, le 24 février, Séverin Guibord, fils de feu Joseph Guibord.

LAJOIE — A St-Catharines, le 24, Dame Eugénie Lajoie, née Elizabeth Payette, à 67 ans.

LANOUETTE — A Naperville, le 26, à 73 ans, Maxime Lanouette, époux de Rose de Lima Lanouette.

LATREILLE — A St-Polycarpe, le 27, à 56 ans, Eléazar Latreille, époux de Josephine Gibeau.

LEBLANC — A Montréal, le 27, à 64 ans, Lady Leblanc, épouse de feu sir Evariste Leblanc, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

MAINVILLE — A Montréal, le 28, M. Arthur Mainville, époux de Josephine Laviolette.

MARTELLE-BERNARD — A l'Hôtel St-Joseph, le 26, à 28 ans, Marguerite Bernard, fille de feu Zacharie Bernard et d'Elizabeth Mallette.

MARLEAU — A Montréal, le 27, à 62 ans, Gustave Marleau, époux d'Indiana Campeau.

LEFEBVRE — A Coteau Station, le 27, à 72 ans, M. Joseph Lefebvre, époux d'Agnes Castonguay.

MONTPEITTE — A Outremont, le 27, à 65 ans, Mme Oscar Montpetit, née Philomène Vial.

PARISELLE — A Montréal, le 26, à 67 ans, M. Joseph Parisselle, époux de feu Louise Gonzaga.

PREPARE — A l'Hôtel du Sacré-Cœur, le 23, à 73 ans, Charles Perreault, tailleur de pierre, fils d'Étienne Perreault et de Clotilde Desfont.

PREVOST — A l'Hôtel St-Jeanne-d'Arc, Montréal, le 26, à 61 ans, Albert Prevost, marchand et ex-échevin de St-Jérôme.

REGIMBALD — A Montréal, le 27, à 64 ans, Adolphe Régimbald, époux de Marie-Louise Riopel.

Y a-t-il, en effet, excellence qui égale la grâce, dans toutes les splendeurs de la création, dans le ciel étoilé de la nuit, dans le firmament resplendissant du midi, dans la terre étincelante de verdure ? Les plus belles merveilles du génie humain n'égalent pas la grâce sanctifiante, pas même les œuvres de Platon, de S. Augustin, de Pasteur, car rien de tout cela ne divinise votre âme par sa présence comme fait la Grâce.

Elle dépasse en subtilité les natures même angéliques. S'il fallait choisir entre elle et l'éclat des Séraphins, il n'y aurait pas à hésiter. Chérubins et Séraphins sans la grâce vous seraient inférieurs, à vous qui la possédez. Si la grâce ne leur fait pas défaut, ils n'y ont pas plus de droits que vous.

Par essence, elle est "participation à la nature divine". "Consortium divine nature", nous dit S. Pierre. Ce fruit des sacrements, quand vous le recueillez, vous range dans la famille de Dieu. La grâce vous rend enfants adoptifs de Dieu, par une adoption meilleure que l'adoption légale, puisqu'elle vous transforme intérieurement.

Elle imprime donc à votre âme une beauté rayonnante, mais véritablement transcendante. C'est l'être divin qui vous est communiqué par son image la plus noble, si noble que les créatures les plus parfaites ne seront jamais à son niveau, qu'elle sera toujours hors de leur portée.

Ainsi les sacrements vous enrichissent, avec la grâce, de la vraie perle précieuse de l'Évangile. Y a-t-il donc un sacrifice qui doive vous peser, pour la conquérir ? Le prix qu'il faut payer, dans la réception de la Pénitence et de l'Eucharistie, est-il jamais trop élevé ? Ah ! combien il est vrai de dire que vous ignorez le don divin contenu dans les sacrements de l'Eglise !

Is contiennent donc la grâce qui divinise votre âme. Par là même, ils dépendent à vos actions une valeur divine. Dieu se complait en elles, parce qu'elle ne sont pas les gestes d'un étranger, mais ceux d'un enfant tendrement affectionné, d'un enfant cher. Vos bonnes œuvres sont sous ses yeux et Le réjouissent.

Ainsi, Dieu prend du goût à votre prière, à votre travail, à votre patience, à vos aumônes, et tout cela, par la grâce dont tout est imprégné : c'est du plomb vif changé en or pur. De la sorte, chacune de vos journées lui est un spectacle captivant.

Que vaut la même journée de travail sans la grâce, par exemple, en un pécheur ? Elle sert assurément à lui ouvrir le trésor de la miséricorde divine, à lui attirer des grâces de conversion. Grand bonheur ! Mais il lui manque tout mérite pour le ciel. Sans la grâce, vos bonnes œuvres sont-elles d'un héritier du ciel, de celui qui a des droits officiels à la couronne éternelle ?

Mais avec la grâce tout se transfigure en vous, jusque dans les détails indifférents. "Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous dormiez", tout est écrit au Grand Livre et vous sera rendu en gloire.

Dites donc à Dieu avec ferveur que vous lui êtes reconnaissants pour la grâce divinement féconde que les sacrements vous apportent.

Mais vous lui devez des remerciements encore davantage pour une autre raison. Car les sacrements augmentent en vous cette grâce tous les jours, si vous le voulez. A chaque communion ce sont richesses de grâces accumulées sur richesses, et la grâce sanctifiante devient en vous comme un lac imposant élargissant toujours ses rives. Cela veut dire que vos bonnes œuvres les plus simples acquièrent un mérite grandissant dans la même proportion.

Non, non, vous êtes loin d'avoir eu jusqu'ici assez de gratitude à Jésus-Christ pour l'institution de ses sacrements. Vous ignorez vraiment le don de Dieu et vous ne savez pas bien l'en remercier.

Une seule voie s'ouvre devant vous pour réparer votre ingratitude, pour rendre à Dieu ce qui lui est dû : appréciez mieux, goûtez mieux, fréquentez davantage les sacrements à votre portée. Puisque Jésus-Christ gagner vos cœurs à l'amour vrai du don de Dieu dans les sacrements !

"Conquête normande"

Il est historiquement prouvé que le Canada a été conquis par les Normands, et que ce sont eux qui en sont maintenant les véritables maîtres. Jamais l'Angleterre n'a fait notre conquête : le Canada lui fut cédé en 1760. Tous ces faits nous ont révélés dans un ouvrage très intéressant "La Conquête du Canada par les Normands", par Emile Vaillancourt, avec la collaboration du R. P. Archange Goudou, O. F. M. On y lira avec plaisir 1328 biographies de Normands qui ont colonisé le Canada avant 1760. A la lumière des renseignements intéressants de ce livre, on pourra aller visiter en France, le hameau béni d'où son ancêtre partit pour venir s'établir ici ; chacun pourra aller vénérer l'église où la fondation de sa famille au Canada entra dans la vie de la grâce par l'eau du baptême.

Ce livre est en vente au Service de Librairie du DEVOIR au prix de \$1.50 au comptant et par la poste \$1.60.

Un fort volume de 260 pages, 6 par 9.

LETTRES AU DEVOIR

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Cela fait un peu penser à la fable

Cher Monsieur Dupire,

Votre article intitulé : "Tirez les premiers, messieurs les Anglais, publiés dans le Devoir du 9 février dernier, mérite des félicitations sans réserve.

Je crois bien que tout le monde, comme vous et moi, pense que le Board of Trade et son entremetteur M. Weldon se sont donné des airs du lion de la fable quand (à l'occasion du contrat du tunnel de la rue Wellington) ils ont réclamé une telle chance à every one.

Que ces messieurs veulent prendre la posture du lion, même quand celui-ci "fait son hypocrite", comme dans la fable Les animaux malades de la peste, c'est bien leur affaire. Mais, — votre article le prouve à l'évidence, — cela ne doit pas impliquer, pour nous, l'obligation de jouer le rôle de l'âne.

S'il n'est pas impertinent de répondre à la question que vous vous posez avec tant de délicatesse, permettez que je vous donne l'assurance que "s'il se fut agi de confier le contrat du tunnel de la rue Wellington à une compagnie à capital anglais", il n'aurait pas eu d'intervention de la part du Board of Trade, et nous n'aurions pas eu à subir, sur une modulation nouvelle, l'audition d'un vieux refrain de "bonne entente" : à like chance to every one.

Pas plus que vous n'avez entendu parler d'intervention, de la part de quelque choriste anglais que ce fut, touchant les contrats donnés, sans soumissions publiques, à des entrepreneurs à capitaux anglais, par la M. L. H. S. Plus par la Cie des Tramways, la "quelque compagnie" reçoit environnant les trois quarts de ses revenus de la population canadienne-française.

De même qu'il ne faut pas s'étonner de l'absence de toute invitation humanitaire à pratiquer la like chance to every one, quand il s'agit des entreprises du McGill et des hôpitaux anglais, où l'on fait tout le contraire de ce que font l'Université de Montréal et l'Hôpital Notre-Dame.

Vraiment, M. Weldon serait bien bon d'aller prêter sa like chance to every one auprès de tous les directeurs d'entreprises d'utilité publique. Il pourrait pousser, si le cœur lui en dit, jusqu'au centre de l'accessible Westmont.

Au fait, puisque M. Weldon est en train de se livrer à un apostolat de justice distributive, sans doute s'intéresser à la manière dont se pratique, chez nous, au service civil, la like chance to every one. A cette fin, il pourra consulter le rapport du contrôleur général du Canada sur les services fédéraux, par exemple. Si l'on s'en rapporte aux statistiques, les Canadiens français, dans ce domaine, devraient recevoir au moins 27.91 p. cent des positions et des salaires.

Cependant, il a été démontré qu'en 1929 (et je ne crois pas que la situation ait été sensiblement modifiée depuis) : les Canadiens français n'obtiennent, et cela avec beaucoup de difficulté, "que les deux tiers de ce qui leur revient de droit". Ce qui veut dire que pour bénéficier de la like chance to every one, les Canadiens français devraient occuper, dans le service civil, 3,000 positions de plus qu'ils n'occupent ; et ils devraient recevoir \$5,000,000 de plus qu'ils ne reçoivent, annuellement.

C'est ainsi, par exemple, qu'au mépris du principe de la "like chance to every one" : sur les \$990,000 que le service intérieur du Revenu National accorde à ses employés des deux langues, il n'y a que \$104,000 (soit un peu plus d'un dixième), qui vont aux employés de langue française. C'est pareillement ainsi qu'à la division d'inspection du service extérieur du même Revenu, sur un montant de \$682,422 payé en salaires, les employés canadiens-français reçoivent la somme ridicule de \$35,000. Et l'on peut dire que, proportions gardées, c'est à peu près la même chose dans tous les domaines. A ce point de vue, dans le service civil seulement, si le principe de "like chance to every one" avait été respecté depuis cinq ans, les Canadiens français eussent reçu en salaires \$25,000,000 de plus qu'ils n'ont reçu.

Pour ce qui est de notre Chemin de fer National, notre propriété à tous : sir Henry Thornton, lui-même, n'a-t-il pas senti le besoin de dire qu'il veut en faire une compagnie qui "soit nationale non pas seulement de nom mais en réalité" ? Imaginez qu'il n'a pas dû parler ainsi pour reprocher aux Canadiens français d'accaparer tous les positions dans une compagnie dont la haute direction présente un front de huit vice-présidents, dont pas un seul canadien-français !

A moins de nous donner "a priori" un diplôme d'infériorité raciale, il est impossible de prétendre qu'il a été accordé "like chance to every one" dans la distribution des postes au Canadian National, quand parmi plus de cent officiers supérieurs, c'est à peine si nous pouvons relever les noms de deux ou trois Canadiens français ; lesquels, par

ailleurs, n'occupent pas des postes d'ordre supérieur.

Mais en parlant d'une compagnie nationale, M. Thornton nous suggère une comparaison. Le peuple canadien est formé avant tout de deux grandes races distinctes, la race française et la race anglaise. Ce peuple se choisit des représentants pour l'administration de ses affaires. Nous avons un premier ministre qui s'adjoint plusieurs autres ministres. A ces derniers sont confiées, respectivement, les diverses branches de l'administration publique. Jamais, cependant, il ne viendrait à l'idée d'aucune administration de ne choisir que des ministres de race anglaise.

Or, ce peuple canadien possède le plus vaste chemin de fer de l'Amérique. Ce chemin de fer a été construit, puis il est entretenu avec l'argent des citoyens de race française, tout aussi bien qu'avec l'argent des citoyens de race anglaise. Ce chemin de fer a son gouvernement. Il est présidé par le ministre de la Haute Administration, qui représente les ministres à qui sont confiés les divers services.

Toutefois, contrairement à ce qui se passe dans le gouvernement de la nation, le premier ministre et ses collègues, dans le gouvernement du chemin de fer des deux grandes races qui forment le peuple canadien, sont tous de race anglaise.

Nous n'avons même pas un sous-ministre de langue française, puisque tous les membres de la haute administration sont de race et de langue anglaises. Vraiment, il est temps de donner "like chance to every one", pour que, selon l'expression de sir Henry Thornton, la compagnie dont il est le président soit nationale "non pas seulement de nom mais en réalité".

Avec un souci, dont il n'est pas toujours certain qu'il soit "parti d'un bon naturel", on nous a fait le reproche de n'avoir pas suffisamment de compétences et de ne pas passer constamment dans l'effort pour parcourir tous les degrés de l'admission. Ajoutez la franchise d'admettre que ce reproche n'est pas tout à fait inexact. Mais, de grâce, ayons aussi assez de fierté pour ne pas aller répéter, avec ceux qui ont intérêt à nous le faire croire, que c'est la seule manière d'opérer l'exclusion absolue des nôtres de la haute administration du Canadian National, comme de celle du Pacifique Canadien.

Il est tout de même un peu odieux de vouloir nous convaincre que, pour permettre aux nôtres d'acquiescer de l'expérience par l'avancement graduel à de nouveaux postes, il nous faudrait logiquement accorder "like chance to every one" ; et que, cependant, nous n'avons pas encore notre proportion d'hommes qualifiés pour la haute administration. Avouons que ce n'est pas flatteur.

Serait-il vrai, par hasard, que de nos jeunes gens, bien doués et animés de légitimes ambitions, auraient eu trop souvent l'impression qu'on leur rendait particulièrement difficile l'ascension des degrés, qui les eussent conduits à des postes supérieurs ; pendant que leurs camarades de langue anglaise, pas mieux doués qu'eux, bénéficiaient d'avancements fréquents, qui les portaient rapidement vers les sommets ?

Si telle était la vérité, cela nous expliquerait le fait que plusieurs de nos jeunes gens, désireux d'acquiescer de nos chemins de fer, après quelques vaines tentatives, ont renoncé à leurs rêves d'autres industries étrangères.

Quoi qu'il en soit, l'état de choses actuel est extrêmement dommageable à l'élément canadien-français. Il ne saurait, par le fait même, être favorable à la nation ; nous concitoyens de langue anglaise doivent le comprendre. Et, par conséquent, cela doit avoir assez d'impact.

Parlons clair : Ce sont les vice-présidents, par exemple, qui font les nominations et qui désignent ceux qui doivent prendre de l'avancement. Il nous faut alors, tout simplement, un vice-président canadien-français, dans l'administration du chemin de fer qui nous appartient.

Nous aurions droit à deux vice-présidents, sur les huit actuellement en fonction. Que l'on compare donc par nous en donner un. Pas dans quinze ans, pas dans dix ans, il nous le faut dès maintenant. C'est notre droit, réclamez-le.

Sans doute, la proposition de M. Thornton est inéquitable. Nous ne lions bien lui en avoir gré. Elle s'impose, d'ailleurs, si nous voulons arriver à une distribution des postes qui nous rende justice, dans l'administration de notre chemin de fer national. Mais elle implique, tout de même, un procédé à longue échéance. Il est fort douteux que nous concitoyens de langue anglaise n'accepterions, sans concessions immédiates, s'ils étaient à notre place....

Au surplus, je le répète, à qui fera-t-on croire que nous n'avons pas actuellement un seul homme pour occuper un poste de premier plan dans l'administration de notre Chemin de fer national ? Et il serait risible de croire que M. Thornton a voulu dire qu'il nous faudrait attendre encore quinze ans avant d'avoir un représentant dans la haute administration d'une compagnie qui appartenait aux deux races maitresses du pays, compagnie dont il est actuellement le président. Et si l'on nous reprochait, en certains milieux, ce raisonnement, ce serait nous enlever à jamais toute confiance dans la sincérité de ceux qui se penchent à toute occasion de "bonne entente" : "à like chance to every one".

Pour tout résumer, il est clair que n'importe quel partisan de la "bonne entente" aurait bien du mal à nous dire dans quel domaine, du service civil ou des entreprises nationales, les Canadiens français ont joui, sans avoir à la revendiquer, d'une "like chance to every one".

Et, quand à l'occasion d'un contrat d'entreprise d'utilité publique, accordé à une compagnie à capital canadien-français, certaines gens se donnent les airs de "pestiférés" scandalisés de la fable, pour reprocher aux autres ce qu'ils pratiquent habituellement eux-mêmes, c'est à se demander si l'on veut se

moquer de nous, comme les animaux du bonhomme Lafontaine se moquaient du baudet.

Bref, lorsque d'une part, je vois ces gens qui ont toujours eu la part du lion, tabler sur notre bon "garçonisme" pour continuer à dévaler "force mulotons", et nous ignorer l'impression qu'ils n'hésiteraient pas à "manger" "le berger", je me dis : "serions-nous ici des Bédouins ou des Zoukous ?"

Lorsque d'autre part, j'examine les proportions "linguales" de la tranche qui nous est réservée ; je me dis : "mais enfin, il ne leur reste plus qu'à crier : 'haro' !". Et je pense, avec mélancolie, à la morale du fabuliste :

"Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir".

Il faudra pourtant qu'on l'apprenne une fois pour toutes : "Blancs ou noirs", soit. Mais tenir le rôle de l'âne ?... Zut ! alors, JAMAIS !

(Signé) GIUSUACCIO CHANCE

Pour copie conforme :

Guillaume PLANTIER.

Montréal, le 23 fév. 1931.

Vers la Louisiane

(Suite de la 1ère page)

plus honnêtes gens, devait lui être prodigué, un jour, par le Joliet et malveillant M. de la Chaise, directeur de la compagnie des Indes occidentales. Cette compagnie avait alors droit de contrôle sur l'administration louisianaise et voix quasi décisive dans la nomination des gouverneurs. Déposé de sa charge, M. de Bienville fut aussi sommé de passer en France pour répondre, devant le gouvernement du roi, des accusations portées contre lui par son ennemi.

En attendant, M. Périer, lieutenant de vaisseau, devait dignement lui succéder, de 1726 à 1733.

Sur ces entrefaites, la compagnie des Indes renouait à s'occuper davantage de la colonie, et M. de Bienville, noblement réhabilité, pouvait reprendre ses fonctions de gouverneur, pour se dévouer encore à la prospérité de sa chère Louisiane. Par malheur, une désastreuse expédition contre des Indiens, puis une paix imprudente conclue avec eux, devaient bientôt le mettre en déshonneur. "Mon étoile pâlit", disait-il alors. Aussi bien, en 1741, âgé déjà de 60 ans, l'amertume et le découragement dans l'âme, demandait-il un remplaçant, après avoir donné une quarantaine d'années de sa vie au service de cette colonie qu'il avait tant aimée.

Son successeur fut le Marquis de Vaudreuil, futur gouverneur de la Nouvelle-France, au Canada. Entré en charge, en 1743, il fut très utile à la Louisiane, durant les dix années qu'y dura son gouvernement. En 1753, M. de Kerlérec, capitaine de vaisseau et véritable homme de bien, venait lui succéder ; mais dans des circonstances qui se faisaient de plus en plus difficiles. Il devait être le dernier gouverneur de cette belle colonie française que le traité de Paris, en 1763, cédait, partie à l'Angleterre et partie à l'Espagne. Ce fut, en même temps, la liquidation aussi triste que générale, par la France de Louis XV et de Choiseul, de ses superbes et immenses possessions de l'Amérique du Nord. Et voilà, en résumé, de la Louisiane, le côté politique de la Louisiane. Le Canada aura toujours eu la gloire de lui avoir donné, après son premier découvreur, Joliet, ses deux meilleurs gouverneurs, dans d'Iberville et de Bienville, sans parler d'autres hommes importants et de nombreux soldats pour sa défense, aux époques critiques.

L'organisation et le développement temporels de ce pays avaient préoccupé les autorités civiles. L'ambition sainte de la gloire de Dieu par le salut des âmes dominait bien davantage l'esprit et le cœur des missionnaires de l'Eglise catholique. Ici encore le Canada, de concert avec la France, fera sa bonne part au profit de la Louisiane. Celle-ci, toutefois, par la force des événements, aura ses hautes et ses basses, sur le terrain religieux comme sur l'autre, jusqu'à passer par une crise bien redoutable, quand la colonie tombera aux mains des étrangers.

Au demeurant, le Père Marquette ne s'était pas associé à la découverte du Mississippi, par Joliet, pour le simple plaisir de découvrir. Mais, comme un autre François-Xavier, auquel on le compara plus d'une fois, il visait avant tout à une entreprise féconde en résultats apostoliques. Aussi bien, son rôle ne sera-t-il que le premier acte d'un grand drame commencé même avant la prise de possession du territoire louisianais par de la Salle, et qui se continuera ensuite, de Chicago à la Nouvelle-Orléans, dans l'évangélisation d'une cinquantaine de peuplades indiennes, sous la protection plus ou moins efficace d'une quinzaine de forts à garnisons permanentes.

A son retour des Arkansas, le P. Marquette, rendu aux Illinois, avait dit adieu à Joliet, pour s'appliquer tout de suite avec ardeur à la formation chrétienne de cette nation, qui comprenait une douzaine de tribus à dénominations très variées. Les Kaskaskias, en particulier, s'étaient d'abord acquis toute sa sollicitude. Au printemps de 1675, après avoir donné les villages de la Vierge, il ne les quittait, pour accorder aussi à d'autres Indiens les bienfaits de son zèle, qu'en promettant de leur revenir sous peu ou de leur envoyer bientôt un autre missionnaire, qui achèverait leur éducation évangélique.

Hélas ! déjà terrassé par la maladie autant qu'épuisé de privations, de travaux et de fatigues, il ne devait plus les revoir, et seule la seconde partie de sa promesse pourrait être tenue.

Quelques semaines après, de fait, se rendant à Mikilimakinac, le P. Marquette fut atteint d'une fièvre qui le conduisit à la mort, le 18 mai 1675, à l'âge seulement de 38 ans. Il avait désiré mourir, comme saint François-Xavier sur l'île de Sancian, dans un complet isolement. Il fut

exaucé. C'est dans une méchante cabane, abandonnée de tout le monde, qu'il expira, son crucifix en mains et la figure tournée du côté des Illinois. L'endroit de sa mort est près de celui où se trouve, aujourd'hui, Ludington, Mich. Ses restes, transportés deux ans plus tard à la mission de la Pointe Saint-Ignace, y furent retrouvés, en 1877. On les conserve maintenant presque tous au "Collège Marquette", de Milwaukee, Wisconsin.

Le zèle ardent de l'apôtre des Illinois ne s'était pas éteint avec lui. Nombre de ses frères en religion devaient en hériter. Le Père Claude-Jean Allouez, venu de France au Canada, en 1658, succédait à Marquette, au village de Kaskaskia, de 1677, et y continuait son œuvre. Mais, déjà épuisé, à son tour, par un travail démesuré, il allait, en 1689, mourir chez les Miami, sur la rivière Saint-Joseph, au sud-ouest de l'Etat actuel du Michigan, juste en face de Chicago.

Le Père Jacques Gravier, S.J., recueillait aussitôt sa tâche, pour devenir le vrai fondateur de la chrétienté des Illinois — comparable à celle des Jésuites du Paraguay — après être parvenu à rassembler, à Kaskaskia, plusieurs tribus.

L'année même de 1689, il avait failli être brûlé vif par les sauvages de "Chicago". Il ne fut sauvé que par l'intervention habile d'un Français du nom de Nicolas Perrot. Devenu rapidement maître de la langue illinoise, il en composa une excellente grammaire, très précieuse aux autres missionnaires. Quelques tribus, cependant, avec celle des Pécories, n'avaient voulu ni du ralliement du Père Gravier ni subir l'influence d'aucun autre prêtre de Jésus-Christ. Elles étaient même disposées à attenter à la vie de tous les hommes de Dieu. Raison de plus pour le P. Gravier d'aller, à la fin de 1706, se fixer au milieu de ces barbares, afin de les gagner à la foi chrétienne. D'ailleurs désireux du martyre, il va le trouver équivalamment. Excité par son chef, en effet, un Indien lui décoche, un jour, jusqu'à cinq flèches, dont quatre l'atteignent. L'une lui érafla la poitrine, une quatrième lui a même si bien labouré le bras, du poignet au coude, qu'il mourra de cette blessure, en 1708, offrant généreusement sa vie pour la conversion et le salut de ses pauvres infidèles.

Les PP. Julien Binneteau et Gabriel Marest remplacèrent le P. Gravier avec un succès relatif. Puis, vint s'ajouter à eux, pour la déserte de plusieurs tribus, l'infatigable Père Jean Mermet, qui contribua beaucoup à faire des Illinois de Kaskaskia non seulement des chrétiens presque modèles, mais même de chauds amis des Français, alors que le Père François Pinet exercera, chez les Tamarois, une égale bienfaisante influence. Peu d'années auparavant, le Père Jean Mermet, mort aux Illinois en plein dévouement apostolique, l'an 1716, était venu près de subir le même sort que le P. Gravier. Réfractaire au christianisme, les Mascoutains, qu'il évangélisait, lui tiraient, à lui aussi, plusieurs flèches. La Providence permit néanmoins qu'elles tombassent toutes à ses pieds, comme miraculeusement, sans même lui avoir fait une seule égratignure. Au moins, l'ère des martyrs était ouverte. Elle allait bientôt devenir plus tragique. Pour féconder des missions particulières, ment ingrates et pénibles, il fallait encore plus de sang. D'autres Jésuites en verseront davantage.

Précédemment, deux saints prêtres des Missions Étrangères et relevant du Séminaire de Québec avaient été assassinés en descendant le Mississippi avec quelques Français. C'étaient MM. Buisson de St-Côme et Nicolas Foucault. Le premier, en 1703, fut percé de six flèches par les Chetimacis (1) — très chétifs en effet — et le second, en 1705, après avoir eu

Demain: MARDI, 3 mars 1931.

Sainte Cécile, vierge.

Lever du soleil, 6 h. 37.

Coucher du soleil, 5 h. 49.

Lever de la lune, 4 h. 35.

Coucher de la lune, 6 h. 33.

Pleine lune, le 4, à 5 h. 42 m. du matin.
Dernier quart, le 11, à 0 h. 21 m. du matin.
Nouvelle lune, le 19, à 2 h. 57 m. du matin.
Premier quart, le 27, à 0 h. 10 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

UN PEU DE NEIGE

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 30.
Même date l'an dernier 32.
Minimum aujourd'hui 12.
Même date l'an dernier 20.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.92. 11 heures a.m. 29.93.

Midi: 29.94.

Chiffres fournis par la Maison M.-R. de

Moné, 1610 St-Denis, Montréal.

Ces liqueurs de contrebande

L'AFFAIRE PIUZE — LE TEMOIGNAGE D'EMILE GIROUX A QUEBEC — DES LIQUEURS DE CONTREBANDE AURAIENT SERVI AUX LIBERAUX DANS BELLECHASSE ET AU "REFORM CLUB"

Québec, 2 — Les incidents ont tourné, hier après-midi, à l'enquête de Piuze, en Cour des Sessions de la Paix, dit l'Événement, le samedi. Piuze est accusé d'avoir complété avec sept autres individus, (nous avons donné leurs noms hier), pour faire le commerce de contrebande. Couronné, pour faire sa preuve, appelé dans la boîte un nommé Emile Giroux, lequel sous le coup de la même accusation. Ce témoin qui, de l'avis même du président du tribunal, était franchement hostile à la Couronne, lança différentes accusations qui ne furent pas sans causer de vives surprises. Comme on lui demandait ce qu'il avait fait de ces liqueurs qu'il trafiquait, il déclara que cette boisson avait servi aux organisateurs libéraux pour l'élection du mois de juillet dernier et celle du comté de Bellechasse. Cette réponse souleva des applaudissements assez bruyants dans l'espace réservé au public, où se trouvaient probablement quelques conservateurs. M. le juge Hughes Fortier, qui préside cette cause, ne permit pas que la paix fût troublée de nouveau et il ordonna aussitôt aux constables de faire évacuer la salle.

Le témoin Giroux continua son témoignage sur le même ton. Il déclara à plusieurs reprises que la "gang" avait livré des liqueurs de contrebande au Club de Réforme. Il accusa même un inspecteur en vue de la Commission des Liqueurs d'avoir eu connaissance de cette livraison sans rien faire. Le major Braun Langelier, contre qui cette accusation était lancée, la contredisa séance tenante en jurant que c'était faux et que lui-même n'avait pas mis les pieds au Club de Réforme.

Les conservateurs fédéraux et provinciaux

Ottawa, 2 (D.N.C.). — Les élections provinciales qui s'annoncent dans Québec ne laissent pas les cercles politiques de la capitale indifférents. La nouvelle que le parti fédéral conservateur appuierait solidement le parti conservateur de Québec a suscité des commentaires variés. Interrogé à ce sujet ce matin, M. Sauvé, ministre des Postes et ancien chef du parti conservateur de la province, s'est contenté de répondre: "M. Houde et ses collègues devraient aussi avoir quelque chose à dire à ce sujet."

En route pour la Chine

En route pour la côte du Pacifique où ils s'embarqueront pour la Chine, Mgr François-Xavier Janzen, évêque de Changhai, et Mgr Rouchoy, évêque de Changtun, sont partis hier soir par le *Confédération* du Canadien National. A Victoria, ils s'embarqueront à bord du *SS. President Taft*. Ces deux évêques sont arrivés de France, récemment.

La réorganisation du ministère des postes

Ottawa, 2 (D.N.C.). — Il a été fréquemment question depuis quelques temps d'une réorganisation générale du ministère des Postes. M. Arthur Sauvé, à qui nous en avons parlé, a déclaré qu'en effet les officiers de son ministère étudient le projet et que les choses en sont même rendues au point que des rapports ont été soumis au ministre des finances. Avant qu'une décision ne soit prise, il faudrait cependant que la question soit étudiée sous tous ses angles. Le rapport final sera ensuite soumis à l'approbation du premier ministre.

L'interdiction des importations russes

Ottawa, 2 (S.P.C.). — Donnant suite à l'arrêt ministériel de vendredi, M. R. W. Breadner, commissaire des douanes, a envoyé à tous les bureaux douaniers un mémoire décrétant que l'importation directe ou indirecte du charbon, de la pâte de papier, du bois à pâte de papier, du bois de toute espèce, de l'amiant et des fourrures de la Russie soviétique est interdite à compter du 28 février.

L'avènement de M. Terra

Montevideo, Uruguay, 2. (S. P. A.). — M. Gabriel Terra est entré aujourd'hui dans ses fonctions de président de l'Uruguay. On croyait qu'une révolution marquerait l'avènement de M. Terra, mais le calme régnait encore dans la capitale il y a quelques heures.

Nouvel ouragan dans le nord de Suva

Suva, Archipel Fidji, 2. (S. P. A.). — Un nouvel ouragan fait rage dans le nord de Suva, aujourd'hui. D'après un rapport des autorités, le nombre des victimes de la tempête de la semaine dernière s'élève à 64, dont cinq Européens.

Les termes de l'entente navale

ILS NE SERONT PUBLIES QU'APRÈS COMMUNICATION A WASHINGTON ET A TOKIO

Paris, 2. (S. P. A.). — Les termes de l'entente navale conclue par des représentants de la France et de l'Italie de l'entente de la France et de l'Italie ne seront publiés qu'après communication à Washington et à Tokio. Il paraît qu'ils ont pour base les besoins de la France et de l'Italie de maintenant à 1936, et non un coefficient ou une proportion entre les deux marines.

Si les Etats-Unis et le Japon acceptent l'accord, et on ne doute pas qu'ils l'acceptent, le traité naval de Londres se trouvera étendu à la France et à l'Italie. On sait que présentement ce traité limite jusqu'à 1936 les programmes de construction des grandes puissances navales que sont la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Japon.

A PARIS

Paris, 2. (S. P. A.). — Le cabinet, à l'issue d'une séance présidée par le président Doumergue, a annoncé qu'il estime satisfaisante l'entente navale conclue par les ministres des affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie. La ratification de l'entente par le gouvernement français paraît donc assurée. Il apparaît que plusieurs des points de l'entente exigeraient certaines modifications des traités navals de Londres et de Washington. A en croire les journaux, l'entente de l'entente navale ne sera pas ratifiée par les Etats-Unis et au Japon d'accepter de ne plus construire de vaisseau de plus de 26,000 tonnes. On sait que le tonnage maximum qu'autorise le traité de Washington est, après ce traité, celui de Londres, est de 35,000 tonnes, pour les cuirassés.

M. Henderson, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, et M. A. V. Alexander, premier lord de l'Amirauté, sont partis pour Londres.

A LONDRES

Londres, 2. (S. P. A.). — La presse de Londres, à l'unanimité, parle de l'entente conclue entre les représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie comme d'une victoire diplomatique britannique, bien que les détails de cette entente n'aient pas encore été publiés.

A TOKIO

Tokio, 2. (S. P. A.). — La nouvelle d'une entente navale entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie a été bien accueillie dans les milieux officiels. On sait qu'il s'agit de régler les questions laissées en suspens par la Conférence navale de Londres.

Les autorités ne connaissent encore rien des détails de cet accord, mais on croit que la France a obtenu un tonnage beaucoup plus fort que celui alloué à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou au Japon. On croit également que les Japonais ont obtenu des sous-marins, mais il est certain qu'on va régler les hauts cris dans plus d'un milieu au Japon.

M. HENDERSON PRESIDENTAIT

Londres, 2. (S. P. C.). — On mentionne de plus en plus M. Arthur Henderson, ministre des affaires étrangères, négociateur de l'entente navale italo-française, comme candidat à la présidence de la conférence de désarmement mondial.

DES CHIFFRES

Tokio, 2. (S. P. A.). — Les journaux publient au sujet de l'entente navale italo-française les chiffres suivants, qu'ils affirment tenir de bonne source: La France aurait droit à un tonnage submersible de 80,000 tonnes et l'Italie à un tonnage submersible de 50,000 tonnes. L'entente maintiendrait le "statu quo" en matière de croiseurs armés de canons de huit pouces. Quant aux croiseurs légers, la France aurait droit à un tonnage de 136,000 tonnes et l'Italie à un tonnage de 120,000 tonnes. La France aurait droit de construire deux cuirassés de 23,000 tonnes chacun, pour contrebalancer les vaisseaux allemands les plus récents, et l'Italie aurait droit de construire deux cuirassés d'un tonnage moins élevé. Les journaux ajoutent qu'il y a lieu de craindre une augmentation du tonnage submersible britannique, à cause de l'augmentation du tonnage submersible français. Ils ajoutent que cela forcerait le Japon à augmenter son propre tonnage submersible.

Un ouvrage magistral

LITURGIA. — L'abbé R. AIGRAIN, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, Liturgia, encyclopédie populaire des connaissances liturgiques, in-8 cartonné de XV-114 p., nombreuses illustrations, Bloud.

"Un ouvrage magistral, publié par un prêtre savant qui est aussi un apôtre. Les collaborateurs nombreux et variés qu'il s'est adjoints, il a gardé à son œuvre une parfaite unité, tant sa méthode était sûre et son érudition éclairée."

Tout ce que les fidèles doivent savoir, non pas pour exécuter les cérémonies, mais pour en comprendre l'esprit et en apprécier les beautés, tout est dans ce livre instructif, équilibré, captivant.

Nous ne le recommandons pas autrement: les catholiques qui nous lisent se feront un honneur de le posséder et d'en faire leur profit." — *Revue des Lectures*, déc. 1931. En vente au Service de Librairie, au prix de \$2.50 au comptant, et \$2.75 par la poste.

Commissaires de recensement

POUR LA PROVINCE DE QUEBEC

Ottawa, 2 (S.P.C.). — Les commissaires de la province de Québec pour le recensement national qui aura lieu cette année seront: Pour Argensteuil: M. J. F. Lavigne, Lachute; Bagot: M. Rosario Gauthier, Upton; Beauport: M. J. L. Jacob, St-Sébastien; Beauharnois: M. Adrien Leboeuf, L'Archevêque; Bellechasse: M. Alfred Goulet, St-Gervais; Berthier-Maskinonge: M. Hormisdas Aubé, Berthierville; Bonaventure: M. Geo. M. Kempfer, New-Carlisle; Bromes-Missisquoi: M. Dr Joseph Boulay, Sutton; Chambly-Verchères: M. Wilfrid du Cap, Longueuil; Champlain: L.-J. Dostaler, Grand'Mère; Charlevoix-Saguenay: a) Charlevoix, M. L. A. Boulanger, N.P.; La Malbaie: b) Saguenay, M. Alfred Larouche, des Bergeronnes; Châteauguay-Huntingdon: M. P. D. McArthur, Howick; Chicoutimi: M. Joseph Adam Lavergne, de Kenogami; Compton: M. P. A. Sherman, de Scottstown; Dorchester: M. Geo. Dussault, Ste-Marguerite; Drummond-Arthabaska: M. J. Gaspé, M. Jean Louis Sasseville, Ste-Anne des Monts; b) Gaspé, le Dr Simon Grenier, Percé; c) Îles de la Madeleine, le Dr L. J. Salomon, L'Anse-au-Loup; Grindstone: M. H. Georges Montpetit, 50 rue l'Hôtel-de-Ville, Hull; Joliette: M. Maximilien Perreault, avocat, Joliette; Kamouraska: M. F. X. Pelletier, de Ste-Anne de la Pocatière; Labelle: a) pour le sud, M. Albert Boulet, N.P.; Papineauville: b) pour le nord, M. P.-E. Forget, Labelle; Lac St-Jean: T. Xavier Cimon, N.P.; Roberval; Laprairie-Napierville: M. Max. Coupal, N.P.; Ste-Rémie; L'Assomption-Montcalm: M. J.-E. Faribault, avocat de l'Assomption; Laval-Deux-Montagnes: le Dr Simeon Lamarche, Ste-Scholastique; Lévis: M. Valmore de Billy, 80 rue St-Pierre, Québec; L'Islet: M. Charles Eugène Pelletier, St-Jean Port-Joli; Lotbinière: M. J. Amable Garneau, Lotbinière; Mataine: M. J. Israël Massé, Baie des Sables; Mégantic: M. Jos. T. Beaudoin, Theford-Mines; Montmagny: M. Thomas Tremblay, avocat de Montmagny; Nicolet: M. H. R. Dufresne, notaire, as de M. J. A. Gaudet, Nicolet; Pontiac: a) M. Lawrence S. McNally, de Campbell's Bay; b) Témiscamingue-nord: M. R. A. Tasset, Ville-Marie; c) Abitibi: M. L. A. Ladouceur, Amos; Portneuf: M. Jos. Doré, St-Casimir; Québec-Montmorency: M. A. P. Robitaille, Charlesbourg; Québec-Est: M. J. H. Levesque, 95, Huitième Rue, Limoilou; Québec-Sud: M. J. A. Dionne, 93, St-Pierre, Québec; Québec-Ouest: M. Rodolphe de Blois, 71, rue St-Pierre, Québec; Richelieu: M. C. Papillon, St-Ours; Richmond-Wolf: M. Philippe Roy, Asbestos; Rimouski: M. Alphonse Garon, avocat, Rimouski; St-Hyacinthe-Rouville: M. Albert Jodoin, N.P.; St-Hyacinthe: St-Jean-Iberville: le Dr N. A. Sabourin, casier postal 963, St-Jean-Iberville; Sherbrooke: M. Omer T. Cabana, Granby; Sherbrooke: M. Jos. Labrecque, agent, 31 rue Wolfe, Sherbrooke; Stanstead: M. Marshall R. Rexford, Aylers Cliff; Témiscouata: M. Rodolphe Tremblay, Rivière-du-Loup; Terrebonne: M. Rodrigue Deschambault, St-Jérôme; Trois-Rivières: M. Maurice: M. François Desjardis, avocat des Trois-Rivières; Vaudreuil-Soulanges: le Dr J. A. Lortie, St-Polycarpe; Wright: M. Palmato Joannis, Maniwaki; Yamaska: M. Jos. Desrosiers, N.P.; Yamaska.

Les commissaires pour l'île de Montréal: Cartier: M. E. H. Archambault, La Sauvegarde, 92, Notre-Dame est; Hochelaga: M. Urie Simard, 2036 rue Darling, Montréal; Jacques-Cartier: M. Hector Beaudin, notaire, 757 Côte de la Place d'Armes, Montréal; Laurier-Outremont: M. Jean Bumbay, 254 rue Bloomfield, Outremont; Maisonneuve: M. J. N. Drapeau, 2908 rue Masson, Montréal; Mont-Royal: M. George Stephen, 2336 avenue Beaconsfield, Montréal; Ste-Anne: M. Alfred Gies, 4055 avenue Verdun; Verdun: St-Antoine: M. Harry C. Chesley, 1245 rue St-Marc, Montréal; St-Denis: M. J. H. Michaud, avocat, 84 rue Notre-Dame ouest, Montréal; St-Henri: M. J. E. Lemire, notaire, 324 par St-Georges-Etienne-Cartier, Montréal; St-Jacques: M. J. A. Massé, Montréal; St-Laurent-St-Georges: M. Robert Aitken, immeuble Transportation, rue St-Jacques, Montréal; Ste-Marie: M. Edgar Richard, 4505 rue Delormier, Montréal.

DES CHIFFRES

Tokio, 2. (S. P. A.). — Les journaux publient au sujet de l'entente navale italo-française les chiffres suivants, qu'ils affirment tenir de bonne source: La France aurait droit à un tonnage submersible de 80,000 tonnes et l'Italie à un tonnage submersible de 50,000 tonnes. L'entente maintiendrait le "statu quo" en matière de croiseurs armés de canons de huit pouces. Quant aux croiseurs légers, la France aurait droit à un tonnage de 136,000 tonnes et l'Italie à un tonnage de 120,000 tonnes. La France aurait droit de construire deux cuirassés de 23,000 tonnes chacun, pour contrebalancer les vaisseaux allemands les plus récents, et l'Italie aurait droit de construire deux cuirassés d'un tonnage moins élevé. Les journaux ajoutent qu'il y a lieu de craindre une augmentation du tonnage submersible britannique, à cause de l'augmentation du tonnage submersible français. Ils ajoutent que cela forcerait le Japon à augmenter son propre tonnage submersible.

Les autorités ne connaissent encore rien des détails de cet accord, mais on croit que la France a obtenu un tonnage beaucoup plus fort que celui alloué à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou au Japon. On croit également que les Japonais ont obtenu des sous-marins, mais il est certain qu'on va régler les hauts cris dans plus d'un milieu au Japon.

M. HENDERSON PRESIDENTAIT

Londres, 2. (S. P. C.). — On mentionne de plus en plus M. Arthur Henderson, ministre des affaires étrangères, négociateur de l'entente navale italo-française, comme candidat à la présidence de la conférence de désarmement mondial.

DES CHIFFRES

Tokio, 2. (S. P. A.). — Les journaux publient au sujet de l'entente navale italo-française les chiffres suivants, qu'ils affirment tenir de bonne source: La France aurait droit à un tonnage submersible de 80,000 tonnes et l'Italie à un tonnage submersible de 50,000 tonnes. L'entente maintiendrait le "statu quo" en matière de croiseurs armés de canons de huit pouces. Quant aux croiseurs légers, la France aurait droit à un tonnage de 136,000 tonnes et l'Italie à un tonnage de 120,000 tonnes. La France aurait droit de construire deux cuirassés de 23,000 tonnes chacun, pour contrebalancer les vaisseaux allemands les plus récents, et l'Italie aurait droit de construire deux cuirassés d'un tonnage moins élevé. Les journaux ajoutent qu'il y a lieu de craindre une augmentation du tonnage submersible britannique, à cause de l'augmentation du tonnage submersible français. Ils ajoutent que cela forcerait le Japon à augmenter son propre tonnage submersible.

Un ouvrage magistral

LITURGIA. — L'abbé R. AIGRAIN, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, Liturgia, encyclopédie populaire des connaissances liturgiques, in-8 cartonné de XV-114 p., nombreuses illustrations, Bloud.

"Un ouvrage magistral, publié par un prêtre savant qui est aussi un apôtre. Les collaborateurs nombreux et variés qu'il s'est adjoints, il a gardé à son œuvre une parfaite unité, tant sa méthode était sûre et son érudition éclairée."

Tout ce que les fidèles doivent savoir, non pas pour exécuter les cérémonies, mais pour en comprendre l'esprit et en apprécier les beautés, tout est dans ce livre instructif, équilibré, captivant.

Nous ne le recommandons pas autrement: les catholiques qui nous lisent se feront un honneur de le posséder et d'en faire leur profit." — *Revue des Lectures*, déc. 1931. En vente au Service de Librairie, au prix de \$2.50 au comptant, et \$2.75 par la poste.

Le site du deuxième tunnel

UNE DELEGATION PROPOSE LE CHEMIN DE LA COTE-SAINT-PAUL

La Commission technique a reçu samedi matin une délégation des citoyens du quartier Saint-Paul, au sujet du deuxième tunnel sous le canal Lachine.

Les délégués ont demandé que l'on étudie l'alternative de construire ce tunnel au chemin de la Côte Saint-Paul. Voici leurs arguments en faveur de ce site. On aurait l'espace suffisant pour la sortie du tunnel de chaque côté du canal sans expropriations coûteuses. La sortie du tunnel Wellington prend 302 pieds, or à la Côte Saint-Paul on aurait 344 pieds au nord et 342 au sud sans beaucoup d'expropriation.

Ils ont demandé que l'on fasse les plans définitifs des trois projets en présence, et si on leur prouve que leur projet n'est pas pratique, qu'il coûterait beaucoup plus cher, ils se rallieront à celui de la rue Briand. Mais ce tunnel à la rue Briand ferait un détour, on-ils dit, et de plus déprécierait le quartier Saint-Paul, ce qui doit entrer en ligne de compte.

La délégation, qui comptait entre autres MM. C.-E. Guérin, avocat, le notaire Beaulieu, le notaire Lafontaine, L.-J. Marchand, Charles Durand et W. Allard, a été présentée par M. Savignac à la commission. M. J.-E. Blanchard, directeur des travaux publics, assistait à l'entrevue.

La loi autrichienne sur le mariage

Vienne, 2. (S. P. A.). — Le cabinet autrichien a décidé d'adresser une pétition à Sa Sainteté Pie XI pour l'instauration de négociations en vue d'un concordat destiné à régler notamment la question de la loi autrichienne sur le mariage. La loi actuelle sur le mariage est celle du droit canon et autrichien catholique ne peut divorcer en Autriche. La révolution a permis à des époux catholiques séparés légalement de contracter de nouveaux mariages avec des personnes autres que les conjoints dont ils étaient séparés. Certains tribunaux autrichiens reconnaissent ces unions, d'autres ne les reconnaissent pas.

Le procès de Nogaret

On a procédé ce matin, devant la Cour du banc du roi qui préside le juge Wilson, à l'assermentation des jurés qui entendront la cause de meurtre contre Albert Nogaret, accusé d'avoir tué la jeune Simonne Caron en la frappant à la poitrine avec un couteau vers le 10 juillet dernier, à la Pointe-aux-Trembles. La procédure de l'assermentation du jury a duré jusqu'à midi. Chaque juré était interrogé longuement par les procureurs de l'accusé, Mes Gendreau et Jean. La liste de 70 noms a été épuisée, ce qui arrive très rarement. Vers midi, le dernier juré a prêté serment et la Cour s'est adjournée à deux heures. Me Bertrand, substitut du procureur général, a fait un résumé de la preuve qu'il tentera de présenter aux jurés contre l'accusé. Le premier témoin qui sera entendu cet après-midi sera le père de la victime.

Mort de l'abbé Wilfrid Gendron

Québec, 2. (D. N. C.). — M. l'abbé Wilfrid Gendron, professeur au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, est mort samedi midi, à l'hôpital Sainte-Anne, de cette ville. Il n'était âgé que de 33 ans. Le jeune prêtre était professeur à Sainte-Anne depuis neuf ans et comptait sept années de prêtrise. Le 22 janvier en patinant avec les élèves, il tomba sur la glace et dut, quelques jours plus tard, se faire amputer une jambe.

Il laisse son père et sa mère, à la Rivière-du-Loup et l'infirmière se le, quatre frères et six sœurs. Les funérailles auront lieu mercredi à Rivière-du-Loup et l'inhumation se fera à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Gibeau s'est enlevé la vie

Le jury du coroner a rendu un verdict de suicide dans le cas du capitaine Donat Gibeau, de la police de Lachine, qui a succombé ce matin, à 1 h. 15, à l'hôpital Saint-Joseph, de Lachine, aux blessures qu'il s'était infligées à la tête avec son revolver.

Le chef de police a déclaré qu'il avait suspendu le capitaine de ses fonctions après l'avoir pris en défaut. C'est ce qui aurait motivé son acte désespéré.

Des enfants qui jouaient dans une ruelle hier après-midi, vers quatre heures, ont trouvé le capitaine Gibeau grièvement blessé de deux balles à la tête. Ils ont averti la police qui l'a fait transporter à l'hôpital où il a succombé. Il était père de quatre enfants.

Russes accusés de sabotage

Moscou, 2. (S.P.A.). — Le procès des quatorze mencheviques accusés de sabotage a commencé aujourd'hui. Trois des accusés, Vladimir Gromen, économiste, Boris Berlatsky, de la banque d'Etat soviétique, et Abraham Ginsburg, membre du conseil suprême de l'économie nationale, ont commencé des confessions où ils affirment qu'ils ont tenté de ralentir l'application du plan quinquennal.

Les marchés

La Commission des marchés siégera cet après-midi à 3 hrs. Des représentants de plusieurs corps publics doivent y présenter leur point de vue sur la question.

Protestation contre un bill

UNE NOMBREUSE DELEGATION SE PRESENTE DEVANT LE PREMIER MINISTRE POUR S'OPPOSER AU BILL QUI ABOLIT L'ELECTION DE DOMICILE.

Québec, 2. (D.N.C.). — Une importante délégation rencontrait le premier ministre ce matin même. Des membres de la Chambre de Commerce, de l'Association des Voyageurs de Commerce, de l'Association des Constructeurs, de l'Association des Banquiers, de l'Association des Marchands de Grains et Provisions, de l'Association des Marchands de Gros et autres institutions commerciales se sont rendus chez le premier ministre pour protester contre l'adoption d'un bill passé vendredi à l'assemblée législative.

Nous rappelons que ce projet abolissait l'élection de domicile. Il semblait favoriser les gens de la campagne qui obtenaient le privilège d'être poursuivis chez eux au lieu de se rendre dans les villes.

Les délégués furent présentés par M. Oscar Drouin, député de Québec-Est. Il a dit quelques mots exprimant l'opinion que ce bill contrevient à la lettre et à l'esprit du Code de Civil. Il laisse à M. l'avocat J.-E. Grégoire, le soin de donner de plus amples détails. M. Grégoire prétend que ce projet est inadmissible au point de vue légal parce que contraire à la théorie des contrats, et désastreux au point de vue économique.

Expliquant cette dernière prétention, M. Grégoire est d'avis que si les marchands ou commerçants sont obligés d'aller poursuivre à l'endroit où la vente a été faite, les maisons de commerce seront obligées d'avoir un groupe d'hommes dont le travail consistera à se rendre d'un bout à l'autre de la province pour réclamer devant les tribunaux. Au surplus, les tribunaux de districts ne siègent pas souvent et l'on peut s'attendre à des retards et à des dépenses additionnelles. Qui paiera en définitive? Ce sera le consommateur qui souffrira du fait qu'un marchand récalcitrant ou malheureux ne voudra pas ou ne pourra pas payer une dette.

Le premier ministre a suggéré aux délégués de s'adresser au Conseil législatif pour faire tuer le bill.

Le procès de Nogaret

On a procédé ce matin, devant la Cour du banc du roi qui préside le juge Wilson, à l'assermentation des jurés qui entendront la cause de meurtre contre Albert Nogaret, accusé d'avoir tué la jeune Simonne Caron en la frappant à la poitrine avec un couteau vers le 10 juillet dernier, à la Pointe-aux-Trembles. La procédure de l'assermentation du jury a duré jusqu'à midi. Chaque juré était interrogé longuement par les procureurs de l'accusé, Mes Gendreau et Jean. La liste de 70 noms a été épuisée, ce qui arrive très rarement. Vers midi, le dernier juré a prêté serment et la Cour s'est adjournée à deux heures. Me Bertrand, substitut du procureur général, a fait un résumé de la preuve qu'il tentera de présenter aux jurés contre l'accusé. Le premier témoin qui sera entendu cet après-midi sera le père de la victime.

Les soumissions pour le marché St-Antoine

Le comité exécutif a ouvert, à midi, les soumissions pour le marché St-Antoine, rue Atwater. Le plus bas soumissionnaire est la firme Durand et Durand, au prix de \$348,900. Ce travail doit être exécuté en vertu de la loi du chômage. Les soumissions ont été soumises au directeur des travaux publics pour rapport.

La question du "Canadien National"

M. Savignac a déclaré ce matin que les avocats de la ville étudient la question du *Canadien National*; il s'agit de savoir s'il y a un recours possible contre le jugement de la Cour suprême refusant à la ville la permission d'appeler de la décision de la Commission des chemins de fer au sujet des voies élevées.

Inauguration des signaux automatiques

A trois heures cet après-midi on inaugurerait officiellement les signaux automatiques pour la circulation récemment installés rue Sherbrooke aux intersections Metcalfe, Peel, Drummond et Mountain. Les membres de la commission de circulation y assisteront ainsi que des représentants des principaux corps publics.

Deux nominations provinciales

Québec, 2. (D. N. C.). — Deux nominations viennent d'être faites par le conseil des ministres. M. Donat Lalonde, avocat de Sainte-Scholastique, a été choisi comme magistrat du district de Terrebonne.

M. R.-A. Benoit, greffier du Conseil législatif, remplace feu M. Adèle Turgeon comme membre de la Commission des monuments historiques.

Sabotage dans un journal

LES ATELIERS ET LES BUREAUX DU "NORD" SUBISSENT DES DOMMAGES CONSIDÉRABLES

Le journal hebdomadaire le *Nord*, qui a ses bureaux et son atelier d'impressions, rue Beaubien, près Henri-Julien, a subi des dommages considérables dans la nuit de samedi à dimanche. Des individus se sont introduits par effraction dans les ateliers et au moyen d'une hache et d'une scie volées au magasin de quincaillerie Mireault et LaSalle ont saboté les presses. Ils ont causé des dommages à une grosse presse, ainsi qu'à une petite presse et à des linotypes. Ils ont maculé des commandes d'impressions prêtes à être livrées et ont répandu de l'encre sur les documents qu'ils ont pu saisir.

Des formes qui étaient prêtes à être mises sur les presses ont été défilées. Les individus ont coupé des fils électriques à plusieurs endroits. Des voisins auraient aperçu un individu aux allures louches pendant plusieurs jours de suite aux environs des ateliers. On croit que c'est l'œuvre d'un ancien employé remercié de ses services.

Une compagnie anglaise à Saint-Eustache

Ottawa, 2. (D. N. C.). — M. Arthur Sauvé, ministre des Postes, a annoncé qu'une importante compagnie anglaise projetait de venir s'établir à Saint-Eustache. A la fin de la semaine dernière, M. Sauvé s'est activement occupé de ce projet qui aurait plusieurs avantages pour la région intéressée. Il a discuté avec un officier du ministère du Commerce et il a bon espoir que les négociations enlées dans ce but auront un résultat pratique. M. Sauvé est d'avis que plusieurs maisons anglaises ont l'intention de venir s'établir au Canada et que la province de Québec, comme ce fut le cas dans le passé, aura sa part d'entreprises nouvelles.

Les confirmations

DANS LE DIOCESE DE MONTREAL

Des cérémonies de confirmation des enfants dans les paroisses et autres institutions s'ouvriront bientôt et dureront près d'un mois. Sa Grandeur Mgr Gauthier se partagera ces cérémonies avec S. G. Mgr Deschamps, auxiliaire. Voici la liste des institutions et les dates fixées pour la confirmation:

Le 15 mars, à 8 heures du matin: Pensionnat d'Outremont; même jour à 3 heures p.m.: Sourdes-Muettes; le 17 mars, à 3 p.m.: Nazareth; le 18 mars à 3 h. p.m.: Ecole de Réforme; le 19 mars à 3 h. p.m.: Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague; le 20 mars à 3 h. p.m.: Pensionnat du Sacré-Cœur, ville; le 25 mars, à 3 h. p.m.: Hôpital Sainte-Justine; le 26 mars à 3 h. p.m.: Villa-Marie; le 29 mars à 3 h. p.m.: Sourdes-Muettes; le 8 avril, à 3 p.m.: Pensionnat d'Hochelaga; le 9 avril à 3 p.m.: Notre-Dame de Liesse; le 10 avril à 3 h. p.m.: Sainte-Dominique.

75 ans de charité

La Page féminine

La gardienne du foyer

PREMIERE CONFERENCE DU R. P. GUITTON AUX DAMES

Le R. P. Guittou, S.J., a donné, à Notre-Dame, vendredi, sa première conférence aux dames.

Voici le résumé de cette instruction :

La femme est la gardienne du foyer; avec le chef, elle est éducatrice; elle est la fondatrice du foyer; enfin, elle en est le charme et le couronnement.

Le rôle de la femme, gardienne du foyer, peut se résumer dans ces mots : *Vigilance et ordre*. Veillez ! priez ! Le titre le plus glorieux des évêques du moyen âge est celui de gardien de la cité, *custos civitatis*; de même, la femme n'a pas de titre plus grand que celui de gardienne du foyer.

Cette tâche lui commande une vigilance de tous les instants; les ennemis du foyer sont nombreux; specticisme, orgueil, sensualité, nonchalance. Toujours l'esprit et le cœur veulent se combattre. On l'attaque au cœur pour mieux atteindre l'esprit, aux mœurs pour atteindre la foi.

Nous veillons à préserver nos enfants contre les microbes et les bêtises. Faisons-nous tous les efforts nécessaires pour préserver les âmes contre les bêtises du mal moral, alors qu'il s'agit du plus beau trésor, de la grâce sanctifiante? Ces bêtises, ce sont les images licencieuses, les livres, romans, livrets d'opéras immoraux, les revues, les spectacles, les domestiques, les canarades corrompus.

Combien d'initiations trop précoces à certaines réalités pénètrent dans des âmes jeunes par la bibliothèque de famille. Une mauvaise lecture, dit Henri Lavedan, est celle qu'on se reproche secrètement après. Il est vraiment déplorable, à une époque où les catholiques font tant d'efforts pour la bonne presse, de voir trainer sur les tables des journaux où des citations licencieuses — pour ne pas dire davantage — pullulent comme des vers dans des fruits pourris.

Vigilance sur les domestiques. Il en est d'admirables; il en est d'autres, par lesquels, si nous n'y veillons pas, les enfants apprendront la dissimulation, le mensonge, ou seront initiés à des secrets de la vie que seuls les parents ont le droit d'enseigner aux enfants.

A propos de spectacles, le Père raconte une histoire vécue. Un enfant de neuf ans, témoin au cinéma d'une scène de ménage, dit le lendemain à sa mère : « Si tu fais avec papa comme la madame d'hier, je te tue! ». C'est un spectacle pour familles qui a mis sur les lèvres d'un enfant ces mots épouvantables.

Le R. Père cite des réflexions d'ordre général publiées dans les dossiers de l'« Action Populaire » où il est rédacteur. Il s'agit de l'impression que peut produire sur les jeunes l'assistance habituelle, du moins fréquente, à ces films sentimentaux que l'on présente même dans les salles de spectacle « pour familles ».

« Nous avons vu une comédie comique et une comédie sentimentale, deux films d'Amérique. Rien de pervers, rien de malpropre, rien même de vraiment sensuel, quelque chose de « libre » seulement... De ces heures de spectacle, qu'auront retenu les garçons présents, garçons de 14 à 16 ans?... Ils retiendront l'appel à la femme, le plaisir auprès de la femme, l'ivresse du baiser de la femme, toutes choses vives, et terriblement suggestives. Et vues comme légitimes, normales! — Vues dans une salle honnête, auprès de leurs mères, d'une honnête, vues souvent, vues comme habituelles, comme universelles, ... donc comme naturelles... Même resté honnête, le jeune homme assidu au cinéma familial risquera fort d'être précipité dans son choix, hardi dans ses fréquentations, romanesque dans ses conceptions, inconscient dans sa vie conjugale, inapte aux délicatesses de l'éducation. Donc veillons, et que ces spectacles ne deviennent pas habituels, ne forment pas l'atmosphère habituelle.

Le Père Guittou s'élève contre la liberté des danses modernes et contre les soirées où les parents ne sont admis que pour chercher leurs enfants — comme des domestiques. Le danger des soirées est encore accru par la tenue qu'on y adopte. Il faut que certaines personnes aient l'esprit bien obtus pour obliger les prêtres à entrer dans les moindres détails à ce sujet. Il ne s'agit pas de quelques centimètres de plus ou de moins, il s'agit de savoir si nous sommes décidés d'éviter le péché mortel et à le faire éviter autour de nous.

Il serait illusoire de vouloir donner des conseils si les parents ne se décident à donner l'exemple. Malheur à celui par qui le scandale arrive. Le mauvais exemple des parents, à sept ans, l'enfant le remarque, à 10 ans il s'en étonne, à 15 ans, s'en scandalise, et à 20 ans, il le suit.

Il ne suffit pas d'être les gardiennes de l'enfant, il faut lui enseigner à se garder lui-même; c'est le rôle de l'éducation. L'enfant sera pleinement élevé le jour où il saura vouloir seul, se diriger vers le bien et l'honnêteté, seul. Viser à cela, c'est former la conscience de l'enfant; il faut que l'enfant, en face de Dieu, sache vouloir. Il faut que la prière continue suive l'enfant toute sa vie, pour que se réalise en lui la parole que la Liturgie adresse au chrétien avant la communion : « Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle ».

Une visite émouvante

Il y a quelques jours, il m'était donné de faire une visite à la Crèche d'Youville dirigée par les Sœurs Grises à Liesse. J'étais accompagnée de deux de mes cousines; l'une d'elles va toutes les semaines à Sainte-Justine comme garde-bénévole, c'est dire que cette visite lui faisait plaisir et qu'elle l'a appréciée.

Nous voilà dans un grand passage; de chaque côté, de grandes, très grandes salles toutes vitrées. A travers les carreaux nous pouvons voir une série interminable de petits lits blancs, et dans ces petits lits, des enfants de tous âges, de toutes couleurs aussi : des bruns, des blonds, même des noirs, des beaux, des laides; les uns si bien enveloppés sous leurs couvertures qu'on voit à peine le bout de leur petit nez, d'autres à force de gigoter ont tout bouleversé leur petit lit et sont fiers d'exhiber à nos regards curieux leurs petons roses ou blancs.

Une petite sœur vient à nous, elle a je ne sais quoi d'attirant. C'est peut-être parce qu'on devine en la voyant qu'elle est heureuse de nous faire connaître l'œuvre à laquelle elle se dévoue avec toute son énergie et par véritable esprit d'abnégation.

Elle nous fait entrer dans une première salle et nous dit le nom des bébés, leur âge, un peu de leur histoire, en général très courte, mais si touchante; ils sont tous à plaindre ces chers petits abandonnés...

Au premier coup d'oeil, ma cousine Luce est attirée par un beau bébé, si beau qu'on aurait cru un ange échappé du ciel; c'est une petite fille; la prendre, la caresser, la faire rire est l'affaire d'un second; cette enfant était ravissante. Témoin passif de cette petite scène, je promenaï mon regard sur les autres, cherchant, semblait-il, à attirer notre attention. Au fond de la salle, deux grands yeux bruns me suivent et semblent implorer, je m'avance, je regarde ce pâle visage; c'est un petit malade; je prends une de ses mains; il me sourit et semble heureux que je m'intéresse à lui; ce sourire a quelque chose qui m'attriste, comme j'aurais aimé à choyer ce petit être!

Nous continuons notre visite. A chaque salle, nouvelle surprise. Je m'attendais bien à voir beaucoup d'enfants, cependant je ne pouvais m'empêcher de répéter tout haut : « Comme il y en a » et d'admirer intérieurement les Sœurs, les gardes-malades et toutes les personnes dévouées à cette belle œuvre.

En effet dans cet asile, ces petits abandonnés qui n'ont jamais connus les tendresses d'une mère, qui n'ont jamais senti la caresse d'un père les serraient bien fort sur

sa poitrine et les réchauffant de son amour, sont l'objet de soins intelligents de tous les instants du jour et de la nuit.

Ici nous nous arrêtons pour regarder deux petits jumeaux : Pierre et Jean. Ils sont gentils! blonds tous deux, cheveux bouclés, grands yeux bleus, et quel attrait irrésistible! Nous formons groupe autour d'eux; Jean fait le petit homme et vous regarde demi-souriant tandis que Pierre (le plus délicat des deux) sans doute intimidé par des figures étrangères, éclate en sanglots. Ce n'est plus qu'un cri lamentable; il a sûrement une grosse peine. La petite sœur veut le consoler, elle lui parle, le fait sauter dans ses bras, lui donne un jouet, vains efforts. Il passe dans les bras de ma cousine Annette qui veut elle aussi essayer de le consoler; rien ne l'apaise. Il pleure, et de gros sanglots le secouent, il tremble, et les larmes coulent de plus en plus. Il se tourne vers moi; je n'hésite pas; je le presse sur mon cœur, j'embrasse sa petite joue tout humide, et pour cacher mon émotion, je marche, je lui parle, je ne me rappelle plus ce que je lui ai dit, mais je suis parvenue à lui faire oublier sa peine pour un instant. Quand on est petit on se console vite.

Il fallait toutefois se séparer. Les petites comme les grandes joies sont si courtes. Je veux remettre Pierre dans son berceau mais voilà qu'il passe son petit bras autour de mon cou et de la main restée libre il tire ma robe; on dirait qu'il me demande de l'emmener. — Je n'ai de ma vie ressenti une si vive émotion... C'est en laissant couler mes larmes que j'ai quitté cet asile et en pensant qu'un jour eux aussi, ces petits abandonnés auraient un gros choc au cœur lorsqu'ils chercheraient, vainement, à connaître ceux qui leur manqueraient toujours, qu'ils auraient si affectueusement nommés papa et maman. Tandis que ma cousine Luce parlait encore de son beau bébé rose je pensais, moi, à ceux que nous n'avions pas vus, aux autres plus malheureux encore, à ceux-là qui n'auraient même la chance d'être secourus à la Crèche, faute de place, et mourir peut-être de froid et de faim, tout près de nous, sans avoir été même régénérés par les eaux du baptême.

Dependant là encore ne s'arrête pas ma pensée; je pense aux mères de ces enfants. Parmi elles, plusieurs s'en sont peut-être séparées le cœur navré, d'autres au cœur détrempé ne se sont même pas préoccupées du lieu, ni de la manière dont elles se sont débarrassées de leur enfant. Elles ne demandaient qu'à être libres de nouveau, libres de soucis et d'attachements, libres de continuer leur vie, peut-être leur vie de débauches.

Que dire des pères sur lesquels retombe la plus grosse part de responsabilité de ces vies manquées? Jamais ils ne se soucient de savoir si leurs enfants auront de quoi manger et se vêtir, de quoi refaire leur vie.

Que Dieu soit leur Juge! Ma vie m'a semblé plus belle depuis cette visite, et ce soir-là, je me suis endormie en pleurant, en songeant aussi aux gardes-malades qui veillent les tout petits, qui sourient aux anges dans leur sommeil.

C'est leur manière à eux de remercier les bonnes sœurs, et toutes les bonnes âmes qui s'apitoient sur leur sort, qui voudraient le leur faire meilleur, mais qui ne peuvent pas.

Laquelle d'entre vous, mes sœurs, veut une prière d'enfant? Que celle-là se rende à Liesse et aille visiter la Crèche des Sœurs, des bonnes Sœurs Grises!

L'émotion ne manquera pas, et le désir d'aider l'œuvre non plus.

JULIETTE

MICHELLE LE NORMAND (Madame Léo-Pol Desrochers): *Au tour de la Maison*. (Illustrations de Madame Lionel de Bellefeuille).

Un des plus grands succès de librairie du Canada français, ce livre, dont la troisième édition vient de paraître, en est à son sixième mille. « Livre immortel chef-d'œuvre du terroir », ainsi le qualifie notre poète Albert Lozeau à sa parution. Rempli d'originalité, de talent, d'émotion, ce livre intéresse tous les âges.

Au complet, \$1.00; franco, \$1.05

Les robes bicolores

Certaines fantaisies, parce qu'elles ont du charme, jouissent soudain d'une vogue immense. C'est ce qui est arrivé aux robes bicolores. A la ville, dans le jour on ne porte guère que des toilettes sombres. Certaines femmes, soit par goût, soit parce que cette mode ne leur sied pas, cherchent à les égayer autant qu'elles le peuvent. La robe de deux tons leur offre les avantages de la robe claire avec ceux de la robe foncée. Elle se porte ordinairement avec le manteau assorti à la partie foncée, soit en même tissu, soit en tissu plus épais, noir, marine ou d'un joli ton de brun. Le haut de la robe est blanc, amande, paille, turquoise, rose, mauve. Il s'arrête souvent à hauteur d'empiècement, mais descend aussi quelquefois jusqu'au-dessous ou au-dessus de la ceinture. La forme des empiècements est des plus variées; il y en a de ronds, de carrés, de pointus, d'asymétriques; quelquefois le haut de la manche étant fait dans le même tissu, le prolonge sur les bras.

Cette formule de robe peut être adoptée le matin comme l'après-midi; les combinaisons de deux jersys, de tweed et jersey, de lainage uni et crêpe de Chine, sont aussi charmantes que celles qui réunissent deux crêpes de Chine, ou un satin avec un drap fin.

De la formule bicolore dérive celle de la robe en deux étoffes. Les maîtres en tissu s'en sont inspirés pour créer des ensembles en lainage épais pour le manteau; le même plus léger pour le jupe; enfin, le crêpe de Chine du corsage qui répète le dessin de l'un et de l'autre.

Au Club W.-L. des femmes libérales

L'Assemblée mensuelle du club Wilfrid Laurier des femmes libérales de Montréal aura lieu mercredi, le 4 mars, à 3 h. p.m., dans les salles du Club de Réforme. Le conférencier sera M. Victor Barbeau.

Nos pères aimaient le bon chocolat

Lorsqu'en 1520 les Espagnols firent la conquête du Mexique, ils y trouvèrent l'usage du chocolat établi depuis un temps immémorial. Avant remarqué que cette boisson était très saine, ils furent si heureux de cette découverte, qu'ils en usèrent longtemps avant d'en faire part aux autres nations.

Enfin, ils se décidèrent à divulguer leur secret, et le chocolat devint d'un si grand usage dans toute l'Europe, que la vente du cacao — qui en est la base — forma une branche de commerce considérable entre l'Amérique et l'ancien continent.

Comment préparait-on la boisson au chocolat à l'époque où ce précieux produit fut connu en France?

Voici la recette. Elle est du début du XVII^e siècle : « Râper le chocolat avec une grosse râpe à sucre, ou gratter et réduire en petits morceaux avec un couteau. Mettre cette poudre dans une cafetière en y versant autant de grandes tasses d'eau froide qu'on y a mis d'onces de chocolat râpé. Après cette opération, on approche la cafetière du feu pour que le liquide qu'elle contient y bouille doucement pendant un demi-quart d'heure, en prenant garde que le liquide ne s'élève en bouillant trop fort. Dès que le chocolat paraît vouloir monter, on plonge dans la cafetière un mousoir ou moulinet, qui est un morceau de bois de quatre ou cinq pouces plus long que la cafetière, dont le bout intérieur, beaucoup plus large que la tige, est échancré de plusieurs rainures profondes et longitudinales, pour bien agiter le liquide en tournant de droite et de gauche ce moulinet dans les mains, à trois ou quatre reprises, en observant que le chocolat bout toujours un peu. Cela fait, on verse dans les tasses et on le prend le plus chaud possible.

Si l'on veut du chocolat moussueux, on y jette immédiatement avant de le prendre, un jaune d'œuf frais pour deux tasses, et sans qu'il y ait besoin de délayer ce jaune avant de l'y mettre; on agite le tout avec le moulinet et on verse dans les tasses.

Dans le cas où l'on aimerait le lait dans le chocolat, on ne doit mettre

EATON

Les chapeaux nouveaux pour le printemps

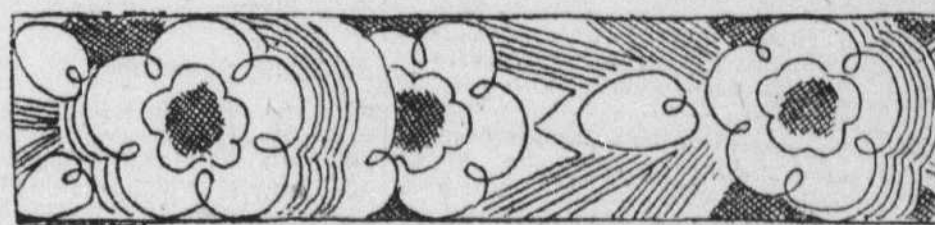


seront présentés lundi et les jours suivants à nos Salons de Modes

LES chapeaux printaniers parlent de cette liberté qui distingue la mode actuelle. On ne peut dire qu'il faut s'en tenir à tel ou tel détail pour être à la mode, car cette dernière a une interprétation infiniment variée... depuis les halos drapés d'Agnès aux chapeaux de Patou se haussant sur l'oeil droit et descendant derrière l'oreille gauche... depuis les fleurs et les plumes qui réappaissent, aux capelines à large bord... depuis les nouvelles pailles rugueuses aux souples Bakous. Vous verrez tout cela dans notre superbe collection... modèles originaux d'Agnès, Alphonsine, Mado, Pinto et autres modistes de renom... créations de Bruck-Weiss, Dobbs, Debway et autres maisons de New-York... copies de nos modistes.

Le modèle illustré ci-haut

... est un tricorne au nouvel effet remonant sur l'oeil droit et descendant derrière l'oreille gauche... copie d'un modèle de Patou, en bakou noir avec gardénias roses. Prix 18.00



SALON FRANÇAIS

DEUXIEME ETAGE

THE T. EATON CO. LIMITED DE MONTREAL

tout au plus sur chaque tasse que deux ou trois cuillerées de bon lait avant la dernière agitation faite avec le moulinet.

Pensées

DE MARIE JENNA

Qu'il fait bon confier l'âme désoignée d'un ami à un consolateur plus grand que nous, et comme on se sentirait impuissant à guérir un cœur qui n'aurait pas Dieu par-dessus toute chose! De qui lui parler, si ce n'est de Dieu? Que lui montrer, si ce n'est le ciel?

L'amour, cette chose insaisissable et qu'on ne peut définir, nous sentons que c'est tout, et que lorsque nous le donnons, nous donnons tout; et il nous semble que l'âme vers qui s'en va cette flamme de notre cœur doit se sentir pénétrée de chauds rayons comme une fleur au soleil, et que nous ne pouvons donner l'amour sans donner le bonheur.

Un Dieu qui ne serait point touché de l'adoration et de l'amour de l'homme, qui le laisserait épuiser en vain son cœur en ardentes aspirations, sa vie en héroïques ef-

forts; ce Dieu-là, l'homme aurait le droit de le mépriser, de le maudire. Il aura le droit de dire à ce Dieu: Pourquoi m'as-tu créé meilleur que toi?

Petite vie des saints

2 MARS — LES MARTYRS D'ITALIE SOUS LES LOMBARDS

Au cours du VI^e siècle, les Lombards, venus de Pannonie, envahirent le nord de l'Italie. Comme ils étaient païens, plusieurs de leurs chefs déchaînèrent une violente persécution contre les populations chrétiennes auxquelles ils s'étaient habitués.

Ils voulurent obliger un groupe de quatre cents prisonniers à se prosterner devant leur principale idole, une tête de chèvre, et à lui rendre les honneurs divins. Les chrétiens s'y refusèrent unanimement. Ils furent massacrés jusqu'au dernier.

Les païens saisirent aussi une quarantaine de paysans qu'ils avaient arrachés à leurs fermes, et prétendirent leur faire manger des viandes offertes aux idoles. Ces braves gens préférèrent s'exposer

ERNEST LAVIGNE
Organiste à St-Jean-Baptiste
Professeur de piano, orgue, théorie, solfège.
958, avenue Duluth Est
Tél. FRontenac 5344 — Montréal

aux plus graves conséquences plutôt que de transgresser la loi de l'Eglise, et de faire un acte suspect de paganisme. Eux aussi furent impitoyablement mis à mort. Ces martyrs moururent vers l'an 579.

Service pour feu M. Eusèbe Girard

En hommage de sympathie et de pieuse gratitude envers M. l'abbé E.-S. Girard, aumônier de l'Institut des Sourdes-Muettes, les directrices de cette maison feront chanter un service funèbre dans leur chapelle demain, 3 mars, à 8 heures et 30, pour le repos de l'âme de son regretté père, Monsieur Eusèbe Girard, décédé à Napierville.
Parents et amis sont invités à y assister.
(Communiqué).

Feuilleton du «Devoir»

TROP CHER

par Marie LE MIÈRE

40

(Suite)

— Vous savez, mon cher, je n'en suis plus! dit-il à Georges qui ne semble pas le comprendre. Vous pouviez nous casser le cou à tous les trois! C'est peut-être du 180 à l'heure que vous nous avez fait faire là!

— Il n'y avait aucun danger, répond Fresnay de sa voix moqueuse, pendant que l'Américain descend à son tour, prenant son temps, et répète, flegmatique :

— C'était une jolie promenade. Aah! yes!

Sur les degrés se tient Yvonne, blanche comme un suaire. Elle crisse ses mains sur son cœur faiblissant, et murmure :

— Mon Dieu! mon Dieu! que j'ai eu peur!

III

— Je vous demande pardon, Monsieur... Vous êtes bien M. Pierre Fresnay?

Le jeune homme, surpris, regarda l'individu qui venait de l'interpeller ainsi au détour d'une sente en plein bois, et cet examen ne fut point favorable.

Ce n'était pas la misère du costume, composé d'un mauvais pantalon de velours jaunâtre, qui impressionnait désagréablement Pierre; c'était le visage bouffi, blafard, où les yeux fuyants s'enfonçaient invraisemblablement sous les arca-

des sourcillères; c'était le contraste de la physionomie effrontée avec l'attitude humble et piteuse.

— Je suis Pierre Fresnay, répondit le fils de Georges au bout d'un instant. Que me voulez-vous?

L'homme tourna dans ses mains un chapeau qui avait perdu sa forme et sa couleur; il baissait de plus en plus sa tête énorme, aux cheveux incultes et grisonnants.

— Je sors de l'hôpital, murmura-t-il. Voilà quatre mois que je n'ai travaillé, et deux jours que je n'ai mangé.

Pierre, par habitude, mettait la main à son gousset; mais il se ravisa, et d'un air de défiance :

— Pourquoi, fit-il, ne vous êtes-vous pas adressé tout simplement au château?

— Je n'osais pas...

— Pourquoi m'attendre dans cet endroit isolé, moi qui ne vous connais point? Ah çà! voulez-vous répondre carrément? ajouta le jeune homme, dont la voix devenait cinglante.

— Eh bien! voilà, reprit l'homme, tortillant, avec un embarras feint, le mouchoir rouge qui lui servait de cravate. On m'a dit que vous étiez bon et charitable... Si je n'ai pas osé aller vous trouver

chez vous, c'est que Monsieur votre père me connaît...

— Je ne comprends pas. Après?

— J'ai été son domestique... il y a longtemps...

Je gagnais de bons gages; mais il m'a renvoyé... En voyant ça, on m'a cru coupable de quelque vilaine action, et, depuis, personne ne veut plus de moi. Je traîne la misère, j'ai une femme, trois pauvres gamins dont le plus grand n'a pas dix ans...

Le jeune homme, du bout de sa canne, fouillait nerveusement les tas de feuilles sèches.

Regardant l'individu en face, il lança :

— Si l'on vous a renvoyé, c'est que vous l'aviez mérité!

— Non, déclara le mendiant s'adressant à un arbre. Monsieur votre père m'a chassé parce que je le gênais!

— Qu'est-ce que c'est que cette histoire-là? prononça Pierre, très raide...

Voudriez-vous, par hasard, me faire chanter? Je vous avertis que ça ne réussira pas!

— Monsieur!... fit l'homme en élevant le ton...

— Mais... mais... à propos...

interrompit le fils de Georges, pris d'une idée subite, est-ce vous qui

me suivez, qui m'épiez depuis avant-hier soir?

— Monsieur, je ne sais pas ce que vous voulez dire; j'arrive de Saint-Cloud où j'étais encore ce matin.

Vous ne me comprenez pas, je suis pourtant assez clair, continua-t-il, devenant arrogant. On m'a retiré le pain de la bouche, on m'a chassé injustement de ma place; si vous ne voulez rien faire pour me secourir, je serai bien forcé de m'adresser directement à Monsieur votre père...

et, dame! je ne suppose pas qu'il soit enchanté de me recevoir, car il me croit au bout du monde, et il a de bonnes raisons pour espérer que je n'en reviendrai point.

— Vous allez finir? dit Pierre, les dents serrées, les doigts crispés sur sa canne. Du reste, je ne vois pas pourquoi je me tiens ici, à écouter vos mensonges. Je vous conseille de quitter cette propriété, car il y a des gardes... et, au premier mot de moi, on vous fait empoigner par la police. C'est compris?

— Ne faites pas ça! Vous vous en repentirez! gronda l'homme, tandis que le jeune garçon s'éloignait rapidement.

Et, quand la silhouette élançée de Pierre se fut évanouie dans la

brume, le misérable tendit le poing, en proférant :

— Oui, tu te repentiras, et plus tôt que tu ne le penses!...

Au bout de quelques minutes, Pierre ralentit le pas, sous la pluie de feuilles mortes qui tombait, lente et muette... Ce n'était pas seulement le brouillard qui humectait ses cheveux blonds, ce n'était pas seulement le froid de l'air qui faisait frissonner ses membres.

— Il en a menti! murmura le jeune homme; ce n'est là qu'un ignoble chantage...

Mais, dans les insinuations de cet individu, quelque chose l'avait touché, pourtant... quelque chose lui avait pénétré le cœur comme une morsure venimeuse : « Votre père m'a chassé parce que je le gênais »; ces paroles poursuivaient le fils de Georges avec une odieuse ténacité.

Pouvait-il vraiment se laisser affecter par les inventions d'un scélérat, d'un être dégradé, réduit à tous les expédients?... Mais, d'un autre côté, n'y avait-il rien d'insolite dans les allures de Georges? Sa physionomie, sa vie témoignaient-elles d'un passé sans tache et d'une âme en paix?

Pierre se prit la tête à deux mains.

— Oh! voilà que je soupçonne

Le Journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame, à Montréal par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée). GÉORGES PRÉLÉZIEUX, directeur et gérant.

COMMERCE ET FINANCE

Faits et Potins

La situation

Un correspondant de New-York établit assez bien la situation présente aux États-Unis. En 1930, c'est pendant la dernière semaine de février que les premiers signes de faiblesse furent remarqués après la reprise temporaire qui avait caractérisé le commencement de l'année. La production de l'acier, qui avait augmenté de 55 à 82 p. cent pendant les deux premiers mois de l'année, commença de nouveau à diminuer. Malgré le maintien du prix du cuivre, il était visible que les stocks augmentaient continuellement et qu'il ne serait pas possible de maintenir longtemps le niveau de 18 sous la livre. L'activité commerciale continua encore pendant quelques semaines parce qu'on conservait encore l'espoir que le printemps marquerait la reprise économique réelle mais vers l'été les espoirs commencèrent à être déçus. Ce fut le commencement de la longue liquidation qui s'est continuée pendant des mois en Bourse.

Cette année, la situation à première vue paraît assez semblable à ce qui existait il y a un an. Si nous regardons simplement la Bourse, elle est même plus saine puisque les cours, depuis deux mois, se sont avancés de 21% lorsque l'avance, pendant la période correspondante de 1930 n'a été que 12 1/2%. Il s'agit ici de Wall Street naturellement.

Mais cette similitude n'est qu'apparente. Depuis un an, la situation s'est nécessairement corrigée considérablement, au moins dans plusieurs domaines. Comme les marchands n'ont acheté que suivant leurs besoins immédiats et qu'ils ont continué à vendre, même à perte lorsque cela était nécessaire, il en résulte que les inventaires sont considérablement plus bas qu'il y a un an. Puis l'industrie de l'acier s'est améliorée graduellement au lieu de faire les bonds considérables d'il y a un an. Actuellement, la production est proportionnellement à peine ce qu'elle était au commencement de 1930, avant la reprise. Il est visible qu'il n'y a pas surproduction dans ce domaine et qu'on attend les commandes au lieu d'anticiper sur l'avenir. Puis les prix de la plupart des produits se sont établis à des niveaux qu'il ne faut pas encore dédaigner. Enfin, si les cours en Bourse ont augmenté proportionnellement plus qu'il y a un an, ils sont encore beaucoup plus bas qu'à cette date il y a un an.

La similitude entre les deux années n'est donc qu'apparente et il n'est pas encore démontré que la reprise économique sera retardée une fois de plus. Tout au contraire laisse croire, actuellement, que l'amélioration, pour être moins rapide qu'il y a un an, est plus sérieuse, plus justifiée.

C. H.

La maison Garneau et Ostiguy

La maison de change Garneau et Ostiguy, membre de la Bourse de Montréal et du Montreal Curb Market, occupe, à partir d'aujourd'hui, de spacieux bureaux, au rez-de-chaussée de l'immeuble Aldred, Place d'Armes. L'augmentation croissante de ses affaires l'a obligée à prendre un local plus grand que celui qu'elle occupait depuis un an, rue St-Jacques. Le numéro de téléphone reste le même, Lancaster 5131.

NATS

Prix et renseignements

GEO. BEAUSOLEIL & CIE

132 rue St-Jacques, Montréal
81 rue St-Pierre, Québec

Canadian International Trustee Shares

Le Portefeuille fixe

Chaque Canadian International Trustee Share représente une participation de 1/250ème des actions ordinaires émises par la Compagnie.

UTILITÉS	Nombre d'actions
Bell Telephone	25
Brascan Traction	25
Montreal Light, H. & P. Cons.	25
Shawinigan Water & Power	25
American Tel. & Tel.	3
Cons. Gas of New York	3
General Electric	3

INDUSTRIES	Nombre d'actions
Dominion Bridge	25
Imperial Tobacco	25
National Breweries	25
Steel of Canada	25
American Tobacco "B"	25
du Pont (E. I.)	3
Eastman Kodak	3
National Biscuit	3
Otis Elevator	3
United States Steel	3
Woolworth (F. W.)	3

CHEMINS DE FER	Nombre d'actions
Canadian Pacific Ry.	25
Atchafalpa, Tonika Ry.	25
New York Central	3
Penn. Railroad	3

LE MARCHE DES VIVRES

PRIX DE GROS À MONTREAL

GRAINS	
Ble Northern no 2	72
Ble no 4	67
Orge no 3	36
Orge no 5	35
Avoine no 3	41
Avoine d'alimentation no 1	39
Ble argentin	60
FARINES	
(Prix au boisseau, Escompte de 10 sous le baril pour commandes au comptant.)	
Première patente	\$5.30
Seconde patente	\$4.70
Forté à boulanger	4.40
ENGRAIS	
(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant.)	
Son	\$21.23
Rouge	\$21.23
Gru blanc	27.25
FOIN	
(Prix à la tonne.)	
Extra no 2	\$15.00
No 2	14.00
No 3	11.00
BEURRE	
(Prix la livre aux détaillants.)	
De crémère, en boîtes	34
De crémère, en blocs	35
FROMAGE	
Blanc	12
Coloré	14 1-2 à 14 3-4
D'été	15 1-2 à 16
OEUFS	
(Prix la douzaine aux détaillants.)	
Spéciaux	37
Extras	35
Premiers	31
Extras de poulettes	30
Seconds	25
D'entreposé	25
Extras	22
Premiers	22
Seconds	20
VOLAILLES	
(Prix la livre aux détaillants pour volailles plumeuses de la qualité "A". Les prix pour la qualité "B" sont de 4 sous plus bas.)	
Poussins d'éclosion	44 à 46
Poussins choisis à griller	38 à 42
Poulets choisis	32 à 35
Poulets à rôti	33 à 36
Poules	26 à 35
Jeunes canetons	33
Canards à rôti	38
Oisons à rôti	38
Dindons	36 à 40
POMMES DE TERRE	
Green Mountains, 80 lbs	85
Dividendes déclarés	
Dominion Bank, 3%, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 20 mars.	
Twin City Rapid Transit Co., 81-75 par action privilégiée, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 12 mars.	
B. C. Power Corporation "A", 50 sous par action payable le 15 avril aux actionnaires inscrits le 31 mars.	
Abitibi Power and Paper Co., 1 3-4% sur les actions privilégiées, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 20 mars.	
Viau Biscuit Corp., 1 3-4% sur les actions privilégiées, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 7 mars.	
J. S. Mitchell and Co., 1 3-4% sur les actions privilégiées, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 16 mars.	
Great and Canada Investment Corp., 2 1-2% sur les actions privilégiées, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 20 mars.	
Southern Canada Power, 1 1-2% sur les actions privilégiées, payable le 15 avril aux actionnaires inscrits le 31 mars.	
Power Corp., 1 1-2% sur les actions priv., 6%, payable le 15 avril aux actionnaires inscrits le 31 mars.	

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Le blé

Pour la première fois depuis le commencement du mois le prix de l'option de mai est tombé en bas de 60 sous. En fait, il a touché 58 3-8 à un certain moment pour se relever quelque peu ensuite à 59 1-4. Les facteurs déprimants furent la faiblesse des cours à Liverpool et à Buenos-Ayres tandis que les intérêts américains ont fortement liquidé à la nouvelle d'une pluie persistante dans le centre des États-Unis. Le fait que le commerce d'exportation de blé canadien s'était élevé à un demi-million de boisseaux depuis la veille n'a eu aucune influence sur les cours.

Les stocks visibles canadiens, au cours de la semaine écoulée, ont diminué d'un peu moins de 3 millions de boisseaux, le total étant maintenant de 192 1-3 millions de boisseaux. L'an dernier, à la même époque, ils étaient de plus de 212 millions de boisseaux.

Les wagons chargés

Les wagons chargés au Canada au cours de la semaine terminée le 21 février se sont élevés à 17,465, soit une diminution de 572 sur la semaine précédente et une de 10,079 sur la semaine correspondante de 1930.

Canada Wire and Cable
A cause de la crise, les bénéfices nets du Canada Wire and Cable après soustraction pour dépréciation, se sont élevés à \$738,744, comparativement à \$970,722. Après soustraction des dividendes privilégiés, c'est un bénéfice de \$2,90 par action contre \$5,67 l'an dernier. La différence considérable provient du fait que de nouvelles actions "B" ont été émises, soit 8,000 vendues et plus de 26,000 échangées pour des actions "A" à la demande des porteurs de ces dernières. Les actions "A" sont, on le sait, échangeables au gré des porteurs pour deux actions "B".

Dans son discours le président de la compagnie a souligné le fait que Canada Wire a construit une usine à Montréal-Est, usine qui commencera ses opérations d'ici la fin de mai et qui a augmenté d'autant l'actif fixe de la compagnie. Les commandes en carnet étaient aussi plus considérables à la fin de l'année que l'année précédente.

Pacifique Canadien
Les recettes du Pacifique Canadien, au cours de janvier, se sont élevées à \$1,148,882, comparativement à \$1,018,498 en janvier 1930. Par une diminution de \$1,599,615. Par contre, la diminution des dépenses a été plus considérable encore, soit de \$1,229,667 à \$1,054,873 ou de \$1,074,794. Ainsi, les bénéfices nets réalisés pendant le mois se sont élevés à \$864,008, une augmentation de \$75,178 sur janvier 1930.

L'indice du travail

D'après les dernières statistiques officielles, l'indice du travail est maintenant à 100,7 comparativement à 101,7 à la fin de janvier. Le nombre des employés a diminué de 913,080 à 904,315 pendant le mois de février. L'indice est plus bas que pour les deux années passées, mais au-dessus de toutes les années antérieures.

La Caisse nationale d'économie

L'assemblée annuelle des sociétaires de la Caisse Nationale d'Économie a eu lieu au Monument National, sous la présidence de M. Guy Vanier, C.R., président de la Société Saint-Jacques-Baptiste de Montréal, sous la présidence de M. Guy Vanier, C.R., président de la Société Saint-Jacques-Baptiste de Montréal, sous la présidence de M. Guy Vanier, C.R., président de la Société Saint-Jacques-Baptiste de Montréal.

L'AVENIR DE LA RENTE VIAGÈRE
Dans son discours, M. Guy Vanier a appuyé sur l'importance de la rente viagère. Le plus bel écho qu'il puisse être rendu, a-t-il dit, à notre mode de placement, c'est celui des autorités officielles du gouvernement fédéral, qui fait, depuis quelques années surtout, par l'entremise du ministère du travail, une publicité intense en faveur de la rente viagère. M. Vanier a aussi fait observer que même les compagnies d'assurances se rallient à cette idée de la rente viagère. "Pourquoi?" demandait-il. "Tout simplement parce que les emprunts sur les polices, de l'aveu même d'un président de compagnie, vont à l'encontre de l'objet même des assurances. Le président a ajouté que les assurances, au lieu de distribuer leurs assurances en bloc, devraient distribuer plus la forme viagère de revenus mensuels ou annuels."

LE BILAN DE LA CAISSE NATIONALE
Le recensement, au cours de 1930, a accusé un rendement de 20% comparé au celui de 1929, en dépit des difficultés déprimantes dont ces douze mois ont été marqués. La Caisse a perçu d'autre part 8% de ses recettes possibles au cours de l'année dernière.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
25 At. Sugar	34 1/4	34 1/4	33 3/4	33 3/4	33 3/4	+
108 Bell Telephone	149	149	149	149	149	+
1835 Brazilian	26 1/4	26 1/4	25 3/4	25 3/4	25 3/4	+
80 B.C. Electric "B"	16	16	16	16	16	+
125 B.E. Steel 2e préf.	3 1/4	3 1/4	3 1/2	3 1/2	3 1/2	+
215 Can. Car	17 3/4	17 3/4	17 3/4	17 3/4	17 3/4	+
8975 Canada Cement	18	18	17 1/2	17 1/2	17 1/2	+
290 Canada Cement préf.	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
20 Can. Ind. Alcohol	4 3/4	4 3/4	4 1/2	4 1/2	4 1/2	+
215 Can. Pow. and Pap.	2 1/4	2 1/4	2 1/4	2 1/4	2 1/4	+
10 Can. Steamship préf.	24	24	24	24	24	1/2
88 Can. Smelting	179	179 1/2	179	179	179	1/2
390 Dom. Bridge	50 3/4	51	50 1/2	51	51	+
2 Dom. Textile	80	80	80	80	80	+
60 Hamilton Bridge	16	16	16	16	16	3/4
1225 Int. Nickel	19 1/4	19 1/2	19	19 1/4	19 1/4	1/4
85 Lake of Woods	17	17 1/2	17	17 1/2	17 1/2	+
1535 McCall	20 1/4	20 1/4	19 3/4	20	20	+
410 Mont. Pow.	61 3/4	61 3/4	61 1/4	61 3/4	61 3/4	+
201 Nat. Breweries	33 3/4	33 3/4	33 3/4	33 3/4	33 3/4	+
205 Nat. Steel Car	39	39 1/4	38 3/4	39	39	1/2
110 Power Corp.	55 1/2	55 1/2	55	55	55	3/4
33 Quebec Power	45	45	45	45	45	+
132 Shawinigan	56	56	55 1/2	55 1/2	55 1/2	+
40 Simon and Sons	19 1/2	19 1/2	19 1/2	19 1/2	19 1/2	7/8
160 Steel of Canada	39	39	39	39	39	+
135 Viâu	18 1/4	20	18 1/2	20	20	+

A \$123,207.75, soit une nouvelle augmentation de plus de \$4,950,000.	
On relève aussi des augmentations, au chapitre du capital et de la réserve de la Caisse Nationale d'Économie, de \$1,000,000, soit \$10,000,000 au 31 décembre 1930, et \$1,000,000, soit une augmentation de \$20,115.65 à l'issue de la réserve et sur plus, passée à \$101,595.49 au 30 décembre 1930.	
La Caisse de remboursement, qui était de \$301,254.35 en 1929, est passée à \$401,166.46, soit une augmentation de \$99,912.11. Les revenus des placements de cette Caisse ont plus que suffi pour rencontrer les remboursements aux héritiers des sociétés décedées.	
Le comité de surveillance de la Caisse Nationale d'Économie est composé de douze membres. Il est renouvelable par tiers tous les ans. Sortaient de charge, cette année: MM. A.-P. Frigon, J.-A. Maucoulet, J.-P. Labarre, et Me Eugène Simard, avocat. Tous ont été réélus à l'unanimité. Ont également été réélus par un vote unanime, MM. Victor Pelletier et Joseph Laviolette, vérificateurs.	

Cours des trusts fixes

Canada-America	6.94
Canadian International	8.94
Corporate	8.94
Cumulative Trust Shares	8.94
North America	6.94

Changements à la liste consulaire

Les changements suivants à la liste consulaire ont été communiqués par le ministère des affaires extérieures:
M. I. A. Christenson a été nommé vice-consul intérimaire de Norvège à Camrose, Alberta, durant la maladie du Dr F. A. Nordby; M. Robert L. Hunter, vice-consul des États-Unis à Windsor, Ontario; M. Stratton P. Demerle, consul général intérimaire de Grèce à Montréal; et M. James W. Brittain, vice-consul du Brésil à Saint-Jean, N.-B.

Bourse de New-York

Cours fermés de la matinée	
GEORGE & CIE, courtiers	131 rue Notre-Dame, Montréal
Air Reduction	102.7
American Chemical	107.1
American Foreign	125.2
American Power & Light	60.4
American Smelting	56.5
American Water Works	197.7
American Tel. & Tel.	197.7
Anasconda	22.2
Atlantic Refining	22.2
Baltimore & Ohio	82.1
Bethlehem Steel	67.1
Commercial Solvents	19.5
Chrysler Motors	22.2
Consolidated Gas of New York	100.9
Continental Can Co.	31.1
Corn Products	11.2
Cornwealth Southern	98.7
Dupont	37.2
Electric Power & Light Corp.	37.2
General Foods Corp.	33.1
General Motors	44.1
General Electric	52.7
General Electric Signal	81.8
International Paper	22.4
Inter. Tel. & Tel. Co.	34.3
Johns Manville	72.6
Lowes Theater	58.6
Macmillan	41.4
McKesson	36.7
Nash Car Co.	80.7
National Biscuit	80.7
National Power Light	123.4
Northern American	87.2
Packard Motors	11.1
Pennsylvania R.	62.4
Public Service of New Jersey	87.8
Radio Corporation	26.5
Remington Rand	18.1
Republic Iron & Steel	23.1
Sears Roebuck	39.6
Shawinigan	56.5
Sinclair Oil	14.3
Southern Railway	38.4
Standard Oil	19.2
Standard Oil of New Jersey	49.6
Standard Oil of New York	23.4
Studebaker	24.3
Texas Corp.	34.3
United Aircraft	34.7
United Gas Improvement	18.2
U. S. Rubber	114.7
U. S. Industrial Alcohol	149.8
Vanderbilt	67.4
Westinghouse	103.1
Woolworth	62.7

J.-PAUL BENOIST, C.P.A.
COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ
SPECIALITES: Vérifications municipales, scolaires, commerciales et industrielles
467, rue St-François-Xavier - Ch. 203
Tél. MARQUETTE 3335

BUREAUX A LOUER

PROXIMITÉ
PALAIS DE JUSTICE & HOTEL DE VILLE

Bureau simple ou suite Site exceptionnel, prix modérés

DANS L'EDIFICE

"LA SAUVAGEGARDE"

NOTRE-DAME ET SAINT-VINCENT - HARBOUR 7221

Le marché des changes

Cote des devises étrangères fournie par la maison L.-G. Beaubien, Clé, banquiers et agents de change

Cours moyens le 2 mars 1931:	
Angleterre, liv. st.	4.86 2-3 \$4.88
France, franc	3.92 \$0.92
Belgique, belga	13.9 \$1.37
Italie, lire	19.36 \$1.92
Suisse, franc	40.26 \$4.01
Hollande, florin	19.36 \$1.92
Espagne, peseta	16.66 \$1.66
Danemark, cour.	26.8c \$2.67
Norvège, couronne	26.8c \$2.67
Danemark, cour.	26.8c \$2.67
Brésil, milreis	32c \$0.850
Etats-Unis, dollar	1-04c prime
Allemagne, mark	28.8c \$2.97

— Les NATS battent la marche, les autres suivent —

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

H. Labrecque, I.C.
G. Papineau, I.C. et arpenteur.
M. Cailloux, I.C.

Les Ingénieurs Associés

INGENIEURS CONSEILS
Béton armé, Arpentage — Expertise
EDIFICE THEMIS
10, St-Jacques ouest — Harb. 0482
MONTREAL

Raymond Beausoleil, I. C.

Spécialité: COMBUSTION
CHAUFFAGE INDUSTRIEL ET DOMESTIQUE — INSTITUTIONS
HOPITAUX — CONCESSIONS

132, rue St-Jacques O. H. 1841
Chambre 526

AVOCATS

BERTRAND, GUERIN, GOUDEAU & GARNEAU
AVOCATS ET PROCUREURS
Imm. Ins. Exch., 276 ouest, rue St-Jacques
Ernest Bertrand, C.R.

Substitut Senior du Procureur Général
C.-E. Guérin, C.R. M. Goudeau, C.R.
Antoine Garneau, L.L.B. H. N. Garneau

ENCADREURS

Morency Frères, limités
458, Ste-Catherine E. H.A. 600
Encadrement — Dorure — Matériaux artistiques

Choix d'œuvres canadiennes, tableaux, eaux-fortes, gravures sur bois, etc.

Ebenistes-Remboursiers

Louis Pistono & Cie
EBENISTES-REMBOURSIERS
Atelier artistique d'aménagement et d'ébénisterie d'art. Meubles de styles

Fabrication de meubles de tous genres sur commande, ainsi que réparations de toutes sortes.

4240 RUE ST-PIERRE MONTREAL
Tél. BELAIR 0798

REMBOURSEUR — MATELASSIER

Maison Boyer
SPECIALITES: Meubles et matelas sur commande ainsi que réparations. Estimés gratuits sur demande.

5043-47 ST-DENIS : MONTREAL
Tél. BE. 8328

F. Cerceau

Dom. Sq. Bldg - Mezz Floor - Montréal

TENTURES - RIDEAUX

Décoration de votre intérieur en harmonie avec les préférences de votre goût. Originalité, distinction, prix modérés.

ESTIME SUR DEMANDE L.A. 0601

RELIURE

435, Laguerrière Est L.Anc. 1424

RELIURE FRANÇAISE

RELIURE D'ART
SPECIALITE: Reliure de bibliothèque

Tranche dorée
Cuir et papiers français
DEMANDEZ NOTRE TARIF

Etablie en 1918 Tél. Harb. 0864

ENTREPRENEURS GENERAUX

SPECIALITE: Edifices Religieux — Béton

LA VIE SPORTIVE

Montréal triomphe des Quakers

(Par X.-E. NORBONNE)
Le Montréal n'a eu aucune difficulté à vaincre les Quakers de Philadelphie, samedi soir, au Forum, car les hommes du président Strachan remportèrent la victoire par un résultat de 4 à 1, en présence d'environ neuf mille personnes.
Comme on pouvait s'y attendre le club de Cooper Smeaton s'est révélé bien inférieur aux locaux malgré qu'ils aient eu un résultat nul de 5 à 5.
Le Canadien a eu constamment l'avantage sur ses adversaires et au commencement de la troisième période les habitants menaient par 3 à 1 mais un ralliement des locaux permit aux protégés de Connie Smythe de reprendre le terrain perdu et de se mettre sur un pied d'égalité avec les Montréalais. Dans la période supplémentaire les visiteurs parvenaient à s'être assurés la victoire en enregistrant deux points dans la première moitié de cette manche additionnelle mais les buts du Canadien et lorsque la cloche annonça la fin de la partie les locaux étaient encore à chance égale avec le Bleu Blanc Rouge.
Howie Morenz s'est tout particulièrement distingué pour les visiteurs car le joueur de centre du Canadien compta deux points et aida Georges Mantha à enregistrer le point initial de la rencontre à la première période.
Andy Blair a imité Morenz dans cette rencontre car il mit deux points au crédit de son club et il participa au jeu qui permit à Conacher de compter le dernier point.
La joute fut dure et tel que prouva la dernière joute des Leafs au Forum contre le Bleu Blanc Rouge le club Toronto a fait une "chaude" réception à son adversaire. Dans la troisième période Charlie Conacher attaqua Martin Burke et ces deux joueurs échangèrent des coups sur la glace. Au banc du pénitencier la bataille recommença de plus belle alors que Conacher se jeta sur le joueur du Canadien et que ce dernier ne s'y attendait aucunement. Les joueurs se portèrent au secours de leur coéquipier mais les porte-couleurs du Canadien ne purent empêcher main-forte à cause de l'intervention des Leafs et de quelques spectateurs. Pendant que Jackson encaissait les coups de Burke, Charlie Conacher portait des coups de poing à la figure. Lorsque le calme fut rétabli, grâce au concours de la police, l'arbitre Corbeau ordonna aux deux combattants de se retirer pour le reste de la partie tandis que Jackson n'aurait pas eu deux minutes pour avoir participé au fracas.
Qu'il soit dit en passant que Bert Corbeau ne fut pas à la hauteur de sa position samedi soir pas plus que Wagner et que le Bleu Blanc Rouge eut à souffrir des décisions rendues par les deux officiels du président Calder.
Les scènes disgracieuses de samedi soir sont fort regrettables car aucunement les sports n'approuvent l'usage de la force ou le pugilat sur la glace ou sur le banc du pénitencier mais cependant nous ne sommes aucunement surpris de ce qui s'est passé samedi car le gérant Connie Smythe avait annoncé, il y a un mois, que les Leafs feraient l'affaire du Bleu Blanc Rouge lors de sa visite dans la Ville Reine. M. Calder était au courant de la déclaration du gérant des Leafs et après ce qui s'est produit avant-hier soir le président de la Ligue Nationale devrait agir. Le fera-t-il?

Alignement des équipes:
Montréal
Cude but Kerr
Coulson défense Conacher
Shields défense McVicar
Milks centre Stewart
Barton avant Siebert
Jarvis avant Smith
Subs.: Philadelphie: McKinnon, Lowrey, Grossett, Howe, Kilrea.
Subs.: Montréal: Munro, Phillips, Trotter, Northcott, Roche, Brydson, Ward.
Arbitres: Daignault et Mallinson.
Première période
1. Montréal, Stewart (Smith), 3.37
Punitions: Coulson 2, Siebert, McVicar, Jarvis.
Deuxième période
2. Montréal, Smith, 4.04
3. Philadelphie, Howe, 4.07
Punitions: Ward, McVicar.
Troisième période
4. Montréal, Trotter (Ward), 6.09
5. Montréal, Northcott, 10.51
Punitions: Conacher 2, Coulson.

Dans le circuit des mineures
Les joutes disputées samedi et hier dans le circuit des ligues mineures de hockey ont donné les résultats suivants:
Samedi
Ligue Internationale
Cleveland 3, Buffalo 1;
Pittsburg 2, London 0.
Ligue Can-Américaine
Boston 3, Springfield 1.
Dimanche
Ligue Internationale
Cleveland 2, Syracuse 1.
Ligue Can-Américaine
Providence 4, Philadelphie 3;
Springfield 9, New-Haven 3.
Ligue Provinciale
Trois-Rivières 6, Québec 3.

Le tournoi de billard au LaFontaine
Le tournoi de billard pour le championnat de l'Est du Canada s'est ouvert samedi après-midi aux salles du Conseil LaFontaine des Chevaliers de Colomb, rue Sherbrooke. Est alors que le vétéran Ben Slater a remporté de Noël de Tilly par un résultat de 250 à 247 points.
Comme on peut le constater par le résultat de cette partie la rencontre fut excessivement intéressante et fort contestée.
Dans la soirée de samedi, Conrad Allard a vaincu J. Arthur Marchessault par 250 à 128 tandis qu'hier après-midi Ben Slater a remporté sa deuxième victoire consécutive en battant Marchessault par 250 à 156 et Thévo Vio a remporté les honneurs de la victoire sur Delvica Allard par 250 à 224.
Conrad Allard a eu les honneurs de la plus haute série pour les quatre premières parties jouées car le représentant du Conseil LaFontaine a compté 52 points dans une seule manche.
Le tournoi se continuera ce soir alors que Ben Slater sera opposé à Conrad Allard.

FORUM WILBANK 6131
CE SOIR A 8.30
(Partie finale du Groupe Senior)
McGILL vs M.A.A.A.
Entrée générale 25
Sièges d'amphithéâtre non réservés 50
Sièges d'amphithéâtre 75
Sièges de loges et promenade \$1.00
Taxe comprise
MARDI, 3 MARS A 8 H. P.M.
NORTHERN ELECTRIC vs BELL TELEPHONE
(Joute annuelle pour la coupe Bell-Northern)
AUSSE
C.P.R. vs C.N.R.
(Joute annuelle pour la coupe des Chemins de fer)
Entrée générale 50c. Enfants 25c.
Taxe comprise.

Toronto et Canadien annulent

Toronto, 2. — Le club Canadien a fait samedi sa dernière apparition en cette ville pour les séries régulières de la Ligue de Hockey Nationale alors que le Bleu Blanc Rouge est venu disputer la victoire aux Leafs et après soixante-dix minutes de jeu les deux équipes durent se contenter d'un résultat nul de 5 à 5.
Le Canadien a eu constamment l'avantage sur ses adversaires et au commencement de la troisième période les habitants menaient par 3 à 1 mais un ralliement des locaux permit aux protégés de Connie Smythe de reprendre le terrain perdu et de se mettre sur un pied d'égalité avec les Montréalais. Dans la période supplémentaire les visiteurs parvenaient à s'être assurés la victoire en enregistrant deux points dans la première moitié de cette manche additionnelle mais les buts du Canadien et lorsque la cloche annonça la fin de la partie les locaux étaient encore à chance égale avec le Bleu Blanc Rouge.
Howie Morenz s'est tout particulièrement distingué pour les visiteurs car le joueur de centre du Canadien compta deux points et aida Georges Mantha à enregistrer le point initial de la rencontre à la première période.
Andy Blair a imité Morenz dans cette rencontre car il mit deux points au crédit de son club et il participa au jeu qui permit à Conacher de compter le dernier point.
La joute fut dure et tel que prouva la dernière joute des Leafs au Forum contre le Bleu Blanc Rouge le club Toronto a fait une "chaude" réception à son adversaire. Dans la troisième période Charlie Conacher attaqua Martin Burke et ces deux joueurs échangèrent des coups sur la glace. Au banc du pénitencier la bataille recommença de plus belle alors que Conacher se jeta sur le joueur du Canadien et que ce dernier ne s'y attendait aucunement. Les joueurs se portèrent au secours de leur coéquipier mais les porte-couleurs du Canadien ne purent empêcher main-forte à cause de l'intervention des Leafs et de quelques spectateurs. Pendant que Jackson encaissait les coups de Burke, Charlie Conacher portait des coups de poing à la figure. Lorsque le calme fut rétabli, grâce au concours de la police, l'arbitre Corbeau ordonna aux deux combattants de se retirer pour le reste de la partie tandis que Jackson n'aurait pas eu deux minutes pour avoir participé au fracas.
Qu'il soit dit en passant que Bert Corbeau ne fut pas à la hauteur de sa position samedi soir pas plus que Wagner et que le Bleu Blanc Rouge eut à souffrir des décisions rendues par les deux officiels du président Calder.
Les scènes disgracieuses de samedi soir sont fort regrettables car aucunement les sports n'approuvent l'usage de la force ou le pugilat sur la glace ou sur le banc du pénitencier mais cependant nous ne sommes aucunement surpris de ce qui s'est passé samedi car le gérant Connie Smythe avait annoncé, il y a un mois, que les Leafs feraient l'affaire du Bleu Blanc Rouge lors de sa visite dans la Ville Reine. M. Calder était au courant de la déclaration du gérant des Leafs et après ce qui s'est produit avant-hier soir le président de la Ligue Nationale devrait agir. Le fera-t-il?

Alignement des équipes:
CANADIEN
Chabot but Hainsworth
Hay déf. S. Mantha
Clancy centre Burke
Blair centre Lépine
Cotton avant Laroche
Bailey avant Joliat
Substituts:
Canadien: Mondou, Wasnie, Morenz, Leduc, Lesieur, G. Mantha, Gagnon, Rivers.
Toronto: Primeau, Jackson, Conacher, Horner.
Première période
1—Canadien, G. Mantha, 9.09
2—Toronto, Blair, 3.53
Punitions: Clancy, Joliat, Conacher, S. Mantha, Burke.
Deuxième période
3—Canadien, Joliat, 14.45
Punition: Day.
Troisième période
4—Canadien, Morenz, 1.56
5—Toronto, Conacher, 16.06
Punitions: S. Mantha, Day, Conacher, Jackson, Burke, Morenz.
Période supplémentaire
7—Canadien, Morenz, 4.02
8—Canadien, Gagnon, 1.04
9—Toronto, Blair, 2.26
10—Toronto, Conacher, 1.03
Pas de punition.

Le tournoi de billard au LaFontaine
Le tournoi de billard pour le championnat de l'Est du Canada s'est ouvert samedi après-midi aux salles du Conseil LaFontaine des Chevaliers de Colomb, rue Sherbrooke. Est alors que le vétéran Ben Slater a remporté de Noël de Tilly par un résultat de 250 à 247 points.
Comme on peut le constater par le résultat de cette partie la rencontre fut excessivement intéressante et fort contestée.
Dans la soirée de samedi, Conrad Allard a vaincu J. Arthur Marchessault par 250 à 128 tandis qu'hier après-midi Ben Slater a remporté sa deuxième victoire consécutive en battant Marchessault par 250 à 156 et Thévo Vio a remporté les honneurs de la victoire sur Delvica Allard par 250 à 224.
Conrad Allard a eu les honneurs de la plus haute série pour les quatre premières parties jouées car le représentant du Conseil LaFontaine a compté 52 points dans une seule manche.
Le tournoi se continuera ce soir alors que Ben Slater sera opposé à Conrad Allard.

Le tournoi de billard au LaFontaine
Le tournoi de billard pour le championnat de l'Est du Canada s'est ouvert samedi après-midi aux salles du Conseil LaFontaine des Chevaliers de Colomb, rue Sherbrooke. Est alors que le vétéran Ben Slater a remporté de Noël de Tilly par un résultat de 250 à 247 points.
Comme on peut le constater par le résultat de cette partie la rencontre fut excessivement intéressante et fort contestée.
Dans la soirée de samedi, Conrad Allard a vaincu J. Arthur Marchessault par 250 à 128 tandis qu'hier après-midi Ben Slater a remporté sa deuxième victoire consécutive en battant Marchessault par 250 à 156 et Thévo Vio a remporté les honneurs de la victoire sur Delvica Allard par 250 à 224.
Conrad Allard a eu les honneurs de la plus haute série pour les quatre premières parties jouées car le représentant du Conseil LaFontaine a compté 52 points dans une seule manche.
Le tournoi se continuera ce soir alors que Ben Slater sera opposé à Conrad Allard.

Ottawa est blanchi par le Chicago

Chicago, 2. — Les Eperviers Noirs de Chicago se sont pratiquement assurés la deuxième position de la section américaine de la Ligue de Hockey Nationale lorsque les hommes du major McLoughlin ont remporté de Ottawa par un résultat de 5 à 0 en présence de dix mille personnes.
Les locaux ont excellé dans leur jeu de combinaison et leurs passes, et leurs lancers étaient faits avec précision.
Joe Lamb a reçu une punition majeure pour avoir critiqué la décision de l'arbitre Cleghorn au cours de la deuxième période.
Alignement des équipes:
Ottawa
Connell but
Alex Smith défense
Art. Smith centre
Lamb centre
Kilrea avant
Finigan centre
Subs.: Ottawa: Starr, Cox, Touhey, Grosvenor, Bourgeault, Kinsella, Gagné.
Chicago: Abel, Ripley, Somers, March, Arthur, Ventworth, Cook, Ingram, Adams, Desjardins.
Arbitres: Cleghorn et Wagner.
Première période
1. Chicago, Romnes (Gottselig), 8.45
2. Chicago, Couture (Gottselig), 7.55
Punitions: Bostrum, Smith, Abel, Lamb, Smith, Starr (majeure).
Deuxième période
3. Chicago, Ingram (Wentworth), 16.45
Punitions: Romnes, Smith, Graham, Lamb.
Troisième période
4. Chicago, Romnes, 50
5. Chicago, Gottselig (Romnes et Couture), 19.00
Punitions: Couture, Gagné, Arthur.

Vers le camp d'entraînement

Les membres de l'équipe des Royals, venant de différentes directions, avancent vers le camp d'entraînement à Brenham, Texas. Les lanceurs et receveurs doivent se rassembler mercredi, le 4. Plusieurs joueurs de New-York aujourd'hui pour se rendre à St-Louis et repartir immédiatement, dans un wagon spécial, pour Brenham. Quelques-uns partent de Chicago et se rendront directement au Texas.
Lorsque tous ces joueurs s'enregistreront à l'hôtel St. Anthony, à Brenham, ils seront exactement 14 lanceurs et 3 receveurs. Avec 14 lanceurs, le gérant Holly prétend qu'il a un département non seulement plus nombreux mais meilleur que l'an dernier. Trois des lanceurs des Royals se sont développés merveilleusement l'an dernier; ce sont: Claset, Griffin et Brown. Plusieurs nouveaux lanceurs furent achetés, et, de ces dernières acquisitions, le gérant Holly est certain qu'il pourra choisir deux lanceurs réguliers. Il semble donc que les Royals ont plus de lanceurs qu'ils en ont besoin.
Des gérants de baseball assueux prétendent qu'un petit département de lanceurs qui peuvent aller dans la boîte régulièrement, chacun à leur tour, est beaucoup plus effectif qu'un nombre de lanceurs de lanceurs. Le gérant McGraw lui-même a toujours plaidé pour avoir un petit département de lanceurs. Il a même dit, l'autre jour: "Huit lanceurs sont assez pour n'importe quel club de baseball. Donnez-moi huit lanceurs qui sont toujours prêts lorsque le temps arrive de lancer, et il n'est pas nécessaire que ces hommes soient des étoiles. Cependant il est nécessaire d'avoir quatre bons lanceurs qui peuvent commencer et quatre autres pour les aider". De n'importe quelle manière on peut voir que le gérant Holly a un bon département de lanceurs.
Ceux qui sont partis d'ici, hier, sont: Tony Savard, John Pomorski et l'entraîneur Bill O'Brien. Ce matin, tous trois étaient rendus à Chicago. Ils doivent repartir cet après-midi pour se rendre à Brenham, Texas.
Le gérant Holly s'est rendu à Hot Springs avec Marty Griffin et quelques autres lanceurs pour y passer la semaine avant de se rassembler à Brenham.
Brenham, Texas, le 2 mars. — L'instructeur Moran, du club de baseball Montréal, est arrivé ici ce matin, afin de voir à ce que tout soit en ordre au parc de baseball pour recevoir ceux qui arriveront mercredi.
Accompagné du maire T. Low, de M. Lonnie Wiese et autres membres de la Chambre du Commerce, Moran est allé visiter le terrain immédiatement après son arrivée, et déclara qu'il était enchanté de voir comme le terrain de baseball est en bonne condition. Lorsque Moran vint ici en octobre dernier le terrain était plein de bosses, mais, depuis, l'agent du comité, Hohn, a passé beaucoup de temps à le réparer, et dans le moment le losange paraît mieux que celui de Daytona Beach.
Il n'y a jamais eu de club d'entraînement dans cette ville, et toute la population est excitée et hait d'avoir un vrai club de baseball ici pour la première fois. Les Royals joueront une dizaine de parties d'exhibition à Brenham et tout indique qu'il y aura des foules considérables à ces parties. Déjà un grand nombre de billets ont été vendus.

Joe Dundee hors de combat
La Havane, 2. — Ignacio Ara, robuste espagnol, a mis Joe Dundee, ancien champion du monde, hors de combat à la première ronde de leur rencontre ici hier; le combat devait durer de dix rounds.

St-François s'assure le championnat

Les clubs Saint-François-Xavier et Lafontaine se sont rencontrés hier après-midi à l'Arena Mont-Royal, dans la dernière partie de la série de détail pour le championnat de la ligue du président Reed et après une dure lutte le club du gérant Gervais s'est assuré en gagnant la série par un total de 3 à 2. La joute d'hier se terminant par un résultat nul de 2 à 2. Cette joute fut disputée en présence de six mille personnes.
Bien que vaincu, le Lafontaine a été loin d'être déclassé. O'Rourke jouait avec un bras malade et Jimmy Thomson a joué une grosse partie avec six points de suture au-dessus du genou à la suite d'un accident reçu mercredi dernier. Alexandre, Gaudette et Buswell firent du gros travail pour les champions de même que Paul Armand et Coulter qui furent les héros de la joute.
Alignement des équipes:
Lafontaine
Boyd but
Shearar défense
Arcand défense
Thompson centre
St-Jean avant
O'Rourke avant
Subs.: Lafontaine: Grant, Hamel, Ferry, Bélanger, Tapin.
St-François: Armand, Bourgoin, Barabée, Thibault, Gervais, Gagnon.
Arbitres: Hefferman et Daignault.
Première période
Pas de point.
Punitions: Hamel et Mourgouin.
Deuxième période
1. St-François: Armand, 8.10
2. Lafontaine: Thomson (Grant), 9.25
3. St-François: Alexandre (Gaudette), 35
Punitions: Gervais, Thompson, Torièppredioe, 123
Troisième période
4. Lafontaine: Arcand, 12.30
Punitions: Grant, Arcand, St-Pean, Thompson, Buswell.

Le championnat de la Ligue de l'Est en jeu

Contrairement à ce que nous avions réellement annoncé dans un journal du dimanche, nous avons pu, à la dernière minute, poursuivre nos démarches et nous jouerons la dernière partie de détail pour le championnat des ce soir, lundi, à deux mars. C'est à l'Arena de l'Académie Roussin, Pointe aux Trembles, que les nombreux spectateurs de la Ligue de M. Elie H. melin seront témoins d'une joute à finir. Ils verront un club comme le St-Eusèbe Ind. qui n'a certes pas dit son dernier mot comme futur champion, monter sur la glace avec deux points de moins que son valeureux adversaire, le Henri-Hébert. Le premier fera l'impossible par ses attaques répétées, pour reprendre le terrain perdu tandis que l'autre, déjà fort de deux points, jouera avec prudence, attendant avec habileté des ouvertures. En général la partie ne manquera pas de sensationnel; elle sera disputée chèrement d'un côté comme de l'autre. Il y aura de quoi satisfaire tous les goûts même les plus difficiles. La partie commencera à neuf heures et quinze précises. Avant cette importante joute, la Ligue présentera une partie d'exhibition entre le Malboro et le Crescent. Cette première partie commencera vers les huit heures et quart.
Alignement:
St-Eusèbe Ind.
Benoit but
Brunault défense
Lavigne centre
Ethier centre
Forbes aile
Marin aile
Beaudet subs.
Cadorette subs.
Bourgeois subs.
Raymond subs.
Lafontaine
Arbitres: Hector Lépine et N. Larivière.

Henri Cochet est champion

Monte-Carlo, 2. — Henri Cochet, l'étoile française du tennis, a battu G. Lyttleton Rogers, le géant irlandais, par 7-5, 6-2, 6-4 dans les finales du tournoi de tennis de Monte-Carlo, hier. Cochet peut maintenant dire à son goût des prétendus experts, qu'il prédisait une défaite.
Cochet avait très mal joué durant tout le tournoi, battant difficilement son compatriote Edouard Dupuis par 8-10, 11-9 et 9-7 dans les demi-finales, mais ce fut le Cochet de la coupe Davis, que les experts virent à l'œuvre aujourd'hui, alors que le championnat était en jeu.

Saint-François à Sherbrooke

Le Saint-François-Xavier, qui a remporté le championnat de la Ligue Mont-Royal, hier après-midi, en triomphant du Lafontaine, prendra part à la première série éliminatoire pour le championnat intermédiaire de la province ce soir alors qu'il fera face au Canadien de Sherbrooke dans la Reine des Cantons de l'Est.
Il n'est pas encore décidé si la partie de ce soir sera la première de deux ou si elle sera une joute à finir; tout dépendra du sort de la partie Québec-Malabar qui se joue ce soir et qui a été nécessaire par le résultat nul de vendredi soir dernier.
Rainville et Hall sont vaincus
Miami, 2. — George Lott et John Van Ryn ont remporté le championnat en doubles dans le tournoi pan-américain, battant Marcel Rainville, de Montréal, et Gilbert Hall, d'East Orange, en quatre sets, 6-2, 4-6, 6-2, 1-1, ici avant-hier.

Le Détroit défait par Américain

Détroit, 2. — Les Américains de New-York ont repris la troisième place dans la course au championnat de la section canadienne de la Ligue de Hockey Nationale en triomphant hier soir des Falcons de Détroit par un résultat de 2 à 1 dans une joute qui a nécessité dix minutes de jeu supplémentaire.
Normie Himes a compté le point décisif sur une passe de Brydge, ancien équipier du Détroit, dans la période additionnelle.
Les Américains ont joué une partie défensive se contentant d'attendre les ouvertures pour aller attaquer les buts de Dolson et ce système a parfaitement bien réussi aux hommes du gérant Eddie Gerard.
Alignement et sommaire:
Américain
Worters but
Dutton déf.
Brydge déf.
Burch centre
Emms avant
Patterson avant
Substituts — Américain: Himes, Sheppard, Massecar, McVeigh, Carson, Hughes, Dutkowski, Simpson.
Détroit: Goldsworthy, Evans, McInelly, McCabe, Aurie, Lewis, Hay, Filmore, Newman.
Première période
Pas de point.
Punitions: Emms 2, Cooper, Filmore.
Deuxième période
1—Détroit, Lewis (Cooper), 1.59
Punitions: Patterson, Brydge.
Troisième période
2—Américain, Dutkowski (Himes), 14.56
Punition—Aucune.
Période supplémentaire
3—Américain, Himes (Brydge), 4.13
Pas de punition.

Anton Lekang bon premier

Anton Lekang a remporté les honneurs de la victoire au concours de sauts en ski au Montreal Ski Club, samedi après-midi alors qu'il a sauté 146 et 140 pieds, éblouissant un nouveau record au club de la Côte des Neiges. Au cours de l'après-midi, Lekang a gagné deux victoires d'un accident. Après avoir fait deux sauts, notre skieur local voulut faire un essai supplémentaire mais ayant mal calculé sa distance, il fit une chute et se brisa une jambe.

Voici le classement de ce concours:
A. Lekang, New York, 146 140 229.10
L. Baadsvik, M.S.C., 139 138 217.10
L. Gagné, M.S.C., 140 134 215.00
R. Selversten, M.S.C., 133 133 212.10
R. Lybman, Revelstoke, 134 132 210.90
R. Somerville, M.S.C., 133 133 208.10
W. Baugley, M.S.C., 123 124 206.00
J. Landry, Ottawa, 126 127 203.10
A. Olsen, M.S.C., 121 125 201.10
C. Williams, Toronto, 126 126 200.50
J. Tache, Ottawa, 127 122 198.00
A. Gravel, M.S.C., 132 115 196.00
P. Bort, M.S.C., 117 118 186.00
C. Clark, Ottawa, 122 121 185.85
L. Coie, M.S.C., 119 117 183.40
T. Wright, M.S.C., 116 121 183.35
A. Trifflin, M.S.C., 100 121 180.35
J. Miller, M.S.C., 117 126 187.50
W. Halden, M.S.C., 113 118 187.20
J. Riddell, M.S.C., 108 126 185.60
H. Garlando, M.S.C., 111 116 184.00
E. Ball, M.S.C., 119 102 182.45
E. Wilson, Toronto, 109 113 180.85
E. Wurtele, M.S.C., 98 117 178.90
Bud Clark, Ottawa, 105 116 176.80
J. Baldwin, M.S.C., 108 113 176.35
H. Garland, M.S.C., 109 100 174.40
W. Portra, Ottawa, 101 97 173.60
C. Bork, M.S.C., 112 106 165.90
A. Bélanger, M.S.C., 103 102 169.10
A. Gillespie, M.S.C., 92 93 165.15
N. Walsh, M.S.C., 99 104 160.80
A. Finberg, M.S.C., 138 141 159.50
L. Lehan, M.S.C., 139 141 156.60
J. Halden, M.S.C., 126 126 156.40
H. Smith, M.S.C., 122 132 148.85
H. Johnson, M.S.C., 120 127 133.60
V. Vincent, M.S.C., 121 126 124.00
H. Morin, M.S.C., 144 100 112.60
L. Lafleur, M.S.C., 132 102 102.20
C. Currie, M.S.C., 98 94 100.00
C. Davidson, M.S.C., 99 104 99.80
T. Hogan, M.S.C., 135 138 94.00
S. Peabody, M.S.C., 121 113 93.70
J. Williams, Ottawa, 126 126 93.70
H. Himes, M.S.C., 126 120 85.00
C. Proctor, Dartmouth, 122 122 44.00
N. Gagné, M.S.C., 112 102 22.00
C. Mackenzie, M.S.C., 112 102 22.00
E. Rolland, M.S.C., 112 102 22.00
*Signifie chute.

Le détail du groupe Senior

La première partie de détail du groupe senior de la Q.A.H.A. aura lieu ce soir, au Forum, alors que les clubs McGill et M.A.A.A. seront aux prises. La première série éliminatoire sera de deux parties, le total des points devant décider du titre et du droit de rencontrer le champion intermédiaire de la province.
Les étudiants de McGill entrent en lice de beaucoup favoris, ayant par suite de leur succès tout l'hiver que par la faiblesse actuelle des porte-couleurs de la rue Peel. Ceux-ci, en effet, seront privés des services de deux des étoiles qui les ont conduits vers la tête de la ligue, Norman Smith, qui est parti pour Windsor jeudi dernier, et Glenn Brydson, avec les Marrons depuis deux semaines.
Un peu d'espoir revient quand même dans le camp du M.A.A.A. parce que la main blessée de Ralph Saint-Germain ne l'empêchera probablement pas de prendre part à la joute de ce soir; l'absence de l'étoile d'Ottawa aurait privé l'association anglaise d'un de ses plus forts compteurs et les chances auraient été diminuées d'autant.
La place de Smith dans les buts sera prise par Gordie Perry, qui s'est fait valoir tout l'hiver dans les buts des Banques Unies, de la ligue bancaire, malgré son peu d'expérience les partisans du M.A.A.A. ont confiance qu'il arrêtera les lancers du McGill avec aplomb.
La partie commencera à 8.15 et l'équipe de McGill, qui a pratiqué toute la semaine dernière depuis la partie contre Harvard, sera au grand complet.
Powers dans les buts. McGillivray et le capitaine McTeer sur la défense. Farquharson, Farmer et Crutchfield formeront l'alignement régulier, tandis que tous les substituts seront prêts à faire leur part.

Le tournoi de boxe du Ste-Brigide

C'est demain soir à 8 heures que commencera l'ouverture des championnats de boxe amateur de la Cité. Le comité en charge de ce tournoi qui sera tenu dans la salle de l'Assistance Publique, rue La-gauchetière est, près Saint-Denis, est très satisfait du travail fait jusqu'à présent du côté de la vente des billets et sur l'entrée des boxeurs pour ces championnats. Les personnes présentes demain soir et mercredi soir verront des rencontres de boxe dont ils se souviendront longtemps. Car, s'il faut en juger par les noms et le record des pugilistes amateurs qui ont fait leur entrée dans toutes les classes le titre va être très contesté. Cette saison, les organisateurs des différents clubs ont pu voir comme le public apprécie les bons combats donnés par les amateurs, en assistant en grand nombre aux joutes soignées données cette année. La ville de Montréal n'a pas la population de New-York mais 27,000 personnes ont assisté aux deux dernières soirées de boxe amateur données au Madison Square Garden dans la métropole américaine, où ont eu lieu les plus importants combats professionnels de l'univers, alors ceci donne crédit à la boxe amateur de voir un aussi grand nombre de personnes se déraner pour assister à leur tournoi dans une ville comme New-York, sur ceci les directeurs de l'Association Sainte-Brigide font un grand appel aux servents de la boxe en général de se rendre en foule aux deux soirées qui décideront qui est le champion dans les 10 classes suivantes de la boxe amateur 4 Montréal: 100, 108, 112, 118, 120, 130, 147, 160, 175 et poids lourd. Plusieurs appels téléphoniques ont été reçus au local demandant si les dames étaient admises à cette soirée de boxe, alors nous voulons donner ici la réponse publique que les dames sont toujours les bienvenues aux soirées de Sainte-Brigide. La salle peut contenir 1000 personnes assises, et comme l'arène est située dans le centre toutes les personnes présentes peuvent suivre tous les mouvements des combattants. Avis est donné à tous les boxeurs qui prendront part au championnat que les peseurs officiels seront à la salle de l'Assistance publique de 2 heures à 7h. 30 demain soir.

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE
Section canadienne
G. P. N. Pts
Canadien, 23 8 6 52
Toronto, 17 12 8 42
Américain, 15 15 9 39
Montréal, 16 16 6 38
Ottawa, 9 25 3 21
Section américaine
G. P. N. Pts
Boston, 24 8 5 53
Chicago, 20 13 3 43
Rangers, 16 14 8 40
Détroit, 15 16 7 37
Philadelphie, 3 31 3 9
LIGUE INTERNATIONALE
G. P. N. Pts
Buffalo, 25 11 5 55
Windsor, 21 15 6 48
Cleveland, 20 15 6 46
London, 19 17 5 43
Pittsburg, 17 15 9 43
Détroit, 15 24 1 31
Syracuse, 9 29 4 22

M. A. A. A. est champion junior

Le M.A.A.A. a remporté samedi après-midi le championnat junior au hockey alors qu'il a triomphé du McGill par un résultat de 4 à 3 après deux périodes supplémentaires.
Alignement des équipes:
M.A.A.A.
McGill but
McGill défense
Craig défense
Bell défense
Broome centre
Morse avant
Tait avant
McGill, subs.: G. Johnson, S. Johnson, Ebbitt, Calder, Oliver.
M.A.A.A., subs.: Barry, Lawton, Lamb, Doyle.
Arbitre: Hefferman.
Première période
1. M.A.A.A., McQuisten, 5.30
2. McGill, Ebbitt, 9.00
Punitions: Beardmore 2, Broome, Currie.
Deuxième période
3. McGill, Ebbitt (Bell), 1.00
4. M.A.A.A., Lawton (Currie), 6.07
5. McGill, Ebbitt (Morse), 6.02
6. M.A.A.A., Lawton, 4.05
Punitions: Ebbitt, Kelly, Currie.
Troisième période
Pas de point.
Punitions: S. Johnson 2, Bell, Craig, McQuisten 2, Beardmore.
Période supplémentaire
Pas de point.
Punition: Aucune.
2ème période supplémentaire
7. M.A.A.A., Kelly, (McQuisten), 35
Punitions: Currie, McQuisten.

Exposition canine

C'est demain soir, à 8 heures, et non jeudi, qu'aura lieu l'exposition canine organisée par la Montreal Kennel Association. L'ordre d'adjudication des prix sera le suivant:
Rond I. Juge: Sutherland; 8 heures.
Rond II. Juge: G. J. Painter; 9 heures.
Rond III. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond IV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond V. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond VI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond VII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond VIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond IX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond X. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XIV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XVI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XVII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XVIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XIX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXIV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXVI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXVII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXVIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXIX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXXI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXXII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXXIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXXIV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXXV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXXVI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXXVII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXXVIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XXXIX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XL. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XLI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XLII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XLIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XLIV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XLV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XLVI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XLVII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XLVIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond XLIX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond L. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LIV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LVI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LVII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LVIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LIX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXIV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXVI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXVII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXVIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXIX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXX. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXXI. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXXII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXXIII. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXXIV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXXV. Juge: W. L. Goodman; 9 heures.
Rond LXXVI. Juge

Nouveau parti en Angleterre

SIR OSWALD MOSLEY ANNONCE LA FORMATION D'UN NOUVEAU GROUPEMENT POLITIQUE — APPEL A LA JEUNESSE — POUR CONJURER LA CRISE INDUSTRIELLE

Londres, 2 (S.P.A.). — Sir Oswald Mosley, qui a trente-cinq ans, qui a séjourné aux Communes comme conservateur, comme indépendant et enfin comme travailliste, a annoncé officiellement la fondation d'un nouveau parti qu'il a fondé pour le règlement de la "grave crise économique nationale".

Sir Oswald a expliqué, après en avoir annoncé la fondation, que le nouveau parti fait appel à la jeunesse et à tous ceux qui ont des idées jeunes en matière de gouvernement pour leur demander de concourir à fonder les partis libéral, conservateur et travailliste en une vaste force nationale pour la restauration de la Grande-Bretagne.

"Aujourd'hui, a-t-il continué, on admet partout qu'il y a une crise nationale, mais la nation en désespoir de cause dérive vers une faillite industrielle."

"Certains d'entre nous ne sont pas prêts à continuer le vain jeu auquel la politique se livre, sans aucun effort pour éveiller la nation."

"La fondation d'un nouveau parti politique est une entreprise dans laquelle peu d'hommes sont prêts à se lancer, et je compte voir me suivre ceux-là seuls qui sont prêts à sortir de la politique plutôt que de consentir à la situation présente."

"Nous demandons la mobilisation de l'énergie, de la force vitale et de la virilité de l'Angleterre pour sauver et restaurer la nation."

D'aucuns voient du fascisme et un projet de socialisme dans le hardi projet formé par Mosley de transformer en un lieu de travail le Parlement, "lieu de bavardage".

Jetant le gant à tous les partis actuels, Sir Oswald projette de mobiliser pour les prochaines élections générales quelque 400 candidats. Le point principal de son programme est l'établissement d'un système tarifaire pour la protection du marché intérieur contre le dumping, la fluctuation des prix et la concurrence de la main-d'œuvre bon marché. Sir Oswald se propose d'y arriver par le moyen de commissions pour le contrôle et l'achat des importations, plutôt que par des mesures tarifaires générales. Lui et ses partisans soutiennent que la politique libre-échangiste des libéraux et des travaillistes est vieille de cinquante ans et que le système tarifaire des conservateurs est vieux de cent ans.

Trois députés jusqu'à présent se sont joints à Sir Oswald. Parmi eux-ci, il y a la femme du nouveau chef de parti. On croit qu'un quatrième, M. Oliver Baldwin, deviendra membre du nouveau parti. Le fils de l'ancien premier ministre conservateur s'est retiré du parti travailliste, il y a quelques jours, mais en annonçant simplement qu'il se présenterait comme indépendant aux prochaines élections.

M. Arsène Henry s'embarquera mercredi

Paris, 2 (S. P. A.). — M. Arsène Henry, successeur de M. Jean Knight, en qualité de ministre français au Canada, partira mercredi à bord du paquebot *Paris*, à destination de New-York. M. Arsène Henry a reçu M. Henry, hier, et a prié de transmettre aux Canadiens les sentiments d'amitié et d'affection de la France.

Quartier Ahuntsic

L'Assemblée annuelle de l'Association ouvrière du quartier Ahuntsic aura lieu ce soir, 2 mars, à 8 h. précises, à la salle Chalifoux, 10-223 boulevard Saint-Laurent. Les citoyens du quartier sont tous invités. M. le maire Houde et les échevins ont reçu une invitation. Il y aura élection des officiers.

Les Quarante-Heures

Cette semaine, Quarante-Heures, le 2 mars, à l'Église, et à Sainte-Marie des Polonais; le 4 mars, à Saint-Sauveur des Syriens; le 6 mars, à Saint-Barthélemy et Saint-Germain; et le 7 mars, à Saint-Jacques de Montréal et à Sainte-Elisabeth.

CHEZ LES ACADIENS de la LOUISIANE

Voyage organisé et dirigé par le "Devoir" via Canadien National — Illinois Central — Southern Pacific

Départ de Montréal: dimanche, 12 avril 1931

Retour: mardi 28 avril — Billet valide jusqu'au 15 juin

A l'aller, le long du Mississippi, sur les traces des pionniers de la Nouvelle-France

Visite de CHICAGO, ST-LOUIS, le fort de CHARTRES, VICKSBURG, NATCHEZ, la NOUVELLE-ORLÉANS et CINQ JOURS au pays LOUISIANAIS D'ÉVANGÉLINE.

Au retour, en paquebot, par le golfe du Mexique et l'Atlantique jusqu'à New-York

Retour facultatif par toutes routes

PRIX DE MONTRÉAL ET RETOUR: 16 JOURS

Lit haut \$183. Compartiment à 2, \$225.

Lit bas \$195. Sa'on à 3, \$230.

Billets à prix spéciaux de toutes les gares du Canada et des États-Unis

TOUS FRAIS COMPRIS: Chemin de fer, pullman, cabine extérieure de première classe, visites, excursions en autobus, séjour aux hôtels, repas sur le paquebot.

NE SONT PAS COMPRIS: les pourboires et les repas en dehors du paquebot.

Places limitées — S'inscrire tôt.

Le "Devoir" Service des Voyages

430, Notre-Dame Est — Tél. HARBOUR 1241 — Montréal

Un accord tripartite

LA GRANDE-BRETAGNE, LA FRANCE ET L'ITALIE S'ENTENDENT SUR LA LIMITATION DES ARMEMENTS NAVALS NON RÉGLÉE À LONDRES.

Paris, 2 (S.P.A.). — Le ministre des affaires étrangères, M. Aristide Briand, et le ministre de la marine, M. Charles Dumont, ont accepté la proposition d'accord naval que M. Arthur Henderson, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, et M. A.-V. Alexander, premier lord de l'Amirauté, ont rapportée de Rome. Par le fait même, les représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, chargés d'étudier les problèmes navals que le traité de Londres n'avait pas réglés se trouvent avoir terminé l'essentiel de leur tâche. Toutefois, l'entente ne sera valide que ratifiée par les gouvernements des trois pays.

Les délégués britanniques sont revenus à Paris hier après-midi. M. Aristide Briand les attendait à la gare. Après que MM. Henderson et Alexander eurent communiqué à MM. Briand et Dumont les résultats de leur séjour à Rome, les communications suivantes ont été émis: Henderson et Alexander ont appris à Briand et à Dumont les résultats des conversations qu'ils ont eues à Rome. Après la conférence, les deux ministres des affaires étrangères ont envoyé à leur collègue d'Italie, le télégramme suivant:

"Nous sommes heureux de vous apprendre que nous sommes tout à fait d'accord avec vous au sujet des arrangements négociés à Rome pour le règlement des questions relatives à la limitation des armements navals non réglées par le traité de Londres; nous sommes prêts à recommander l'accord à l'approbation de nos gouvernements et d'autres gouvernements."

"Nous désirons exprimer notre appréciation complète des dispositions amicales et de l'esprit de conciliation que le gouvernement italien n'a pas cessé de manifester pendant tout le cours de ces négociations, et plus particulièrement pendant les dernières discussions à Rome, où il a fait un si loyal effort pour faciliter le règlement de toute divergence d'opinion entre nous."

"Nous sommes convaincus que l'accord conclu par les représentants de nos trois pays contribuera beaucoup au progrès général du travail d'affermissement de la paix mondiale. Nous désirons sincèrement ne rien négliger pour tirer l'art des avantages de ce travail et de ceux qui découleront de l'atmosphère de confiance et d'amitié produite par l'heureux événement dont nous vous félicitons et nous vous félicitons."

"Nous saisissons cette occasion de vous renouveler nos sentiments les plus cordiaux et nos meilleurs souhaits pour vous-même et pour votre pays."

Arthur Henderson et Aristide Briand.

IL Y A QUINZE ANS

LE DEVOIR DU 2 MARS 1916

Dans un article au sujet de l'adoption du bill Thornton par la Législature manitobaine, M. Héroux écrit: "Les Canadiens français du Manitoba n'ont pas, croyons-nous, un seul député qui appartienne aux professions libérales. Tous leurs représentants sont des cultivateurs ou des hommes d'affaires, et l'on pouvait se demander de quelle façon ces députés, dont quelques-uns sont des nouveaux venus dans l'enceinte parlementaire, feraient face à cette situation difficile. Or il suffit de parcourir les journaux anglais pour constater que ces cultivateurs et ces hommes d'affaires ne se sont pas contentés de jeter à leurs collègues un cri d'intégration, mais qu'ils ont accumulé à l'appui de leur thèse les raisons de droit et de fait."

Berlin annonce que les troupes allemandes qui attaquent Verdun ont détruit le fort de Vaux.

La Société des Nations

ALLOCUTION DE M. A. B. BENNETT A LA RADIO

Ottawa, 2 (S.P.C.). — Répondant hier soir à l'invitation de la "League of Nations Society", M. B. Bennett a déclaré que la Société des Nations devrait obliger ses membres à renoncer à la guerre sans réserves. Le discours du premier ministre a été irradié à travers le pays. M. Bennett a parlé des recommandations adoptées à la récente Conférence impériale pour faire insérer dans le pacte de la Société des Nations des clauses par lesquelles les membres s'engagent à n'avoir jamais recours à la guerre, dans quelque circonstance que ce soit. C'est ainsi qu'on mettrait le pacte de la Société des Nations complètement d'accord avec le pacte Briand-Kellogg. M. Bennett a aussi parlé de la recommandation de la Conférence approuvant l'accord proposé pour le règlement de tous les différends internationaux par des moyens pacifiques.

"Lorsque ces modifications auront été adoptées, si elles le sont, dit-il, elles constitueront la correction la plus importante encore apportée au pacte depuis sa rédaction il y a douze ans. En 1919, les auteurs du pacte n'ont pas osé aller jusqu'à interdire la guerre complètement et c'est pourquoi on en est venu à un compromis entre le désir de bannir la guerre des différends internationaux et la vieille conception de la souveraineté internationale qui comportait le droit de recourir à la guerre. Depuis, grâce à la Société des Nations, la coopération est devenue la loi de la vie internationale et nous en sommes venus à penser qu'il serait mal de conserver dans le pacte le droit d'avoir recours à la guerre. Ce dernier vestige du nationalisme des jours d'avant la guerre est incompatible avec la solidarité nouvelle des nations dont l'Empire britannique fournit, je crois, le plus bel exemple, un exemple que la Société doit suivre si elle veut atteindre son but."

M. Bennett fait ensuite allusion à cette recommandation de la Conférence impériale qui subordonne la mise en vigueur de la Société des Nations à la mise en vigueur d'un traité général de limitation et de réduction des armements. Des négociations sont déjà en cours pour en arriver là. L'avenir du monde dépend du succès de ces négociations.

Le premier ministre conclut en parlant des "soi-disant réalistes" qui regardent avec scepticisme cet édifice de la paix en disant qu'il ne pourra jamais résister aux coups des passions nationales, et des idéalistes qui sont souvent plus pratiques que ceux qu'ils font sourire. Ne blâmons pas la Société des Nations si la cause de la paix connaît des échecs, ne blâmons que nous-mêmes. Elle a la volonté de nous assurer la paix, donnons-lui-en le pouvoir."

Feu M. Téléphore Michaud

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Téléphore Michaud, maître de poste de Saint-Gabriel-de-Brandon, survenue, à l'âge de 81 ans.

Né à Sainte-Mélanie de Joliette, le 13 février 1850, du mariage de Fabien Michaud et de Marie-Louise Dupont, il épousa, en 1873, Pomme Galarneau, dont il eut treize enfants. Lui survivait: son fils, Honoré; deux filles: Alice, Bernadette (Sœur Marie-Rose-Alice).

La mort vint disparaître en M. Michaud, l'un des doyens de Saint-Gabriel et aussi l'un de ses principaux colonisateurs.

Conservateur, il fut deux fois candidat dans le comté de Berthier.

Chez les jeunes conservateurs

Tous les membres inscrits dans les registres de l'Association des Jeunes Conservateurs de Montréal sont priés de venir enregistrer leur vote ce soir en faveur du candidat de leur choix.

MM. R. S. Hotte, Labelle et Thibault, ayant résigné, ce dernier en faveur de M. Charles de Boucherville, il ne reste plus que deux candidats sur les rangs à la présidence, MM. de Boucherville et Paul Hurteau.

A la trésorerie, M. Hervé Collette fait la lutte à M. Paul Leclerc. Me Jacques Fournier et Me Lorenzo Camirand briguent les suffrages au poste d'assesseur légal.

L'Assemblée devra aussi élimer six candidats sur dix qui briguent les suffrages comme directeurs. Voici les noms des candidats: MM. Bélanger, Béné, Boyer, Côté, Dallaire, Roy; ces derniers faisaient partie du bureau de direction sortant de charge. MM. Bénéard, Chèvrette, Deslauriers, Guèvremont, Hébert, Jetté, Lamoureux, Lavigne, Nelson, Provost, sont des nouveaux. (Communiqué.)

La conversion d'une comédienne

EVE LAVALLIÈRE

Actrice de très grand talent, Eve Lavallière se convertit soudain en mai 1917. Elle renonce aussitôt au théâtre et au monde, et se consacre à la sainte Vierge. Elle séjourne quatre ans à Lourdes, et n'ayant pu être admise au Carmel, elle se retire dans le village de Thuileries, près de Vitteuil, où elle reçoit l'habit du tiers-Ordre franciscain et devient "Sœur Vierge".

Elle songe à continuer l'œuvre du Père de Foucauld et se rend en Afrique, mais sa mauvaise santé l'oblige à rentrer à Thuileries. Elle y est morte, dans des sentiments admirables, le 10 juillet 1929.

Nous rappellerons au public le mardi, le 10 mars au soir, à la salle Saint-Sulpice, le R. P. Bernardin, O.F.M., donnera une conférence sur ce personnage si intéressant. Des articles distingués sont aussi au programme. Le profit de cette soirée ira à la Mission Ignace Bourget et à l'Aide à la femme. Les billets sont de cinquante sous.

LES ORGANISATEURS

Le mystère de l'amour de Dieu

(Deuxième instruction dominicale de R. P. Guittion à Notre-Dame)

Le R. P. Guittion, S.J., prédicateur du carême à Notre-Dame, a prononcé hier à l'église même et a répété ensuite au poste CKAC, son deuxième sermon. Il a exposé que l'amour est la condition de la paix; amour de Dieu et amour du prochain. Voici le résumé de son instruction:

CONDITION DE LA PAIX ENTRE LES HOMMES: L'AMOUR

"Étudiant le problème de la paix, saint Thomas d'Aquin fait une remarque importante: que la justice soit une condition nécessaire de la paix, la chose est claire; une paix basée sur l'injustice, pour brillante qu'elle fût, serait instable et trompeuse. Cependant, la justice seule est insuffisante à créer la paix; et même les préoccupations de justice, si elles étaient exclusives, pourraient engendrer de nouvelles discordes, des discussions acerbes sur le *mi* et le *ten*, des procès, des guerres."

"Pour que la paix règne dans les cœurs, déclare donc saint Thomas, un autre élément est indispensable, qu'il s'appelle l'AMOUR. Et cela est vrai aussi bien de la paix entre les individus qu'entre les familles: pour l'avoir oublié, que de litiges lamentables surgissent autour d'un héritage, auprès du cadavre d'une mère! Cela est vrai aussi bien de la paix entre les classes sociales qu'entre les nations. Et c'est pourquoi l'on a parfaitement raison, dans les assemblées de Genève, à côté du désarmement matériel, de se préoccuper du désarmement moral."

"Ainsi l'AMOUR est beaucoup plus que la condition de la paix; il en est la source et fait comme partie de son essence."

CONDITION DE LA PAIX AVEC LE CHRIST: L'AMOUR DE DIEU

"Cette doctrine du grand docteur se vérifie également sinon d'avantage, de la paix intérieure de nos âmes à laquelle nous devons travailler pendant ce carême. Condition indispensable de cette paix: la justice, oui, c'est-à-dire exécution parfaite de nos obligations de sujets envers le Christ-Roi, comme nous le rappellerons dimanche dernier. Mais pour que la paix du Christ règne dans nos cœurs, solide, profonde, il faut de plus l'AMOUR."

"Et c'est pourquoi j'ai intitulé cette deuxième instruction de notre carême: 'Aux sources de la paix du Christ: le mystère de l'AMOUR DE DIEU'."

UNE SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE DU MONDE

"Amour de Dieu... c'est-à-dire, amour que nous devons à Dieu bien sûr, mais aussi et d'abord — et j'ose dire bien davantage — amour dont Dieu nous a prévenus: car est-il rien de plus pacifiant et de plus doux que le souvenir de cet amour? D'ailleurs, il est bien chimérique d'essayer d'aimer Dieu, sans avoir commencé par méditer l'amour qu'il nous a témoigné. C'est saint Jean qui nous en avertit: 'Voici en quoi consiste l'amour: illusion de croire que nous pourrions aimer Dieu, les premiers alors que c'est lui tout d'abord, qui nous a comblés de son amour... In hoc est caritas, non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos. (1ère Ep. de saint Jean, IV, 10)."

"Dieu nous aime. Nous devons aimer Dieu. Divine alternance d'amour qui rythme toute la vie chrétienne, qui résume toute l'histoire du monde!"

"Dieu nous aime. Nous devons aimer Dieu. Deux pensées pour ce discours, et qui vont nous faire pénétrer jusqu'aux sources de la paix du Christ."

MYSTÈRE DE L'AMOUR DE DIEU POUR NOUS

1.—C'est le sort des vérités les plus essentielles de devenir souvent, par suite de l'accoutumance, des plus banales. Dieu nous aime... On l'entend répéter, on le répète, on l'enseigne. Et cela paraît chose du monde la plus naturelle...

Cependant, que nous examinons les motifs ou les manifestations de cet amour, c'est un bien grand mystère.

Car enfin pourquoi Dieu nous aime-t-il? A cause des reflets de sa bonté qu'il a mis en nous? Mais s'il les y a mis, c'est qu'il nous aime déjà. Pourquoi? Cercle mystérieux, qui, en enserrant notre intelligence, doit embrasser nos cœurs.

BRASIER INCOMPRÉHENSIBLE

Et comment nous aime-t-il? D'un amour infini en extension, en durée, en intensité... Quand on pense à l'Incarnation, à Bethléem, à Nazareth, au Calvaire, à l'Eucharistie, à la grâce sanctifiante sur tout qui nous rend de nature divine, de sang divin... ne croirait-on pas voir un immense incendie allumé pour consumer un fétu de paille?

MYSTÈRE DE NOTRE AMOUR POUR DIEU

II. — Mais qu'en retour de son amour, Dieu veut que nous fissions, voilà qui n'est pas moins surprenant.

Car pourquoi le veut-il? En quoi ce pauvre amour humain peut-il augmenter son bonheur? Vous réclamez mon cœur, ô mon Dieu mais qu'en voulez-vous faire? Et pourtant il insiste...

"TU AIMERAS TON PROCHAIN"

Et comment veut-il que nous l'aimions? Merveille plus étonnante encore... Écoutez saint Jean nous

CHEZ DUPUIS

Rues Sainte-Catherine — Demontigny — Saint-Christophe et Saint-André — Plateau 5151



Les jolies robes de cotonnade

Il serait trop long de décrire ici tous les avantages que comportent ces gentilles robes de cotonnade aux joyeux imprimés qui sont en même temps fort pratiques. Confectionnées dans le goût de la mode nouvelle, des plus beaux tissus lavables, elles sont parfois garnies d'un jabot d'organdi, de nervures unies ou simplement de volants. Vous aurez le choix de robes à manches courtes ou longues, car notre assortiment est des plus variés.

Achetez plusieurs de ces robes charmantes afin de pouvoir toujours compter sur un ou deux modèles toujours frais.

Tailles 16 à 44.

.98 à 2.98

DUPUIS FRÈRES — au deuxième

Dupuis Frères

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

"On a souvent besoin d'un plus 'fermé' que soi — dirait La Fontaine"

Notaires HARBOUR 7137

Bélanger & Bélanger

Prêts hypothécaires

10 rue St-Jacques est - Montréal

Professeur Tél. UPTOWN 4983

René Savoie, I.C., I.E.

Bachelier en arts et sciences

Droit, Médecine, Pharmaci.

Cours classiques, commerciaux, leçons privées.

1448 RUE SHERBROOKE OUEST

Les N A T S reposent sur des principes reconnus sains

vouement, il se réalise de mieux en mieux autour de nous dans les faits pour le plus grand bien du pays.

Ce n'est pas la cupidité qui conduit jadis les Français sur les bords du Saint-Laurent. Gardons au cœur l'idéal de nos pères. C'est d'ailleurs, l'idéal de tout chrétien, puisque, en procurant le bien de nos frères, nous prouvons que nous aimons Dieu.

LES OEUVRES SOCIALES DE SANTÉ

CONVERSATION AVEC M. RAOUL DANDURAND

Vous me demandez de dire à vos lecteurs pourquoi j'ai accepté encore cette année la présidence d'honneur de la campagne de souscription annuelle de la Fédération des Œuvres sociales de Santé. J'ai pour cela plusieurs raisons, dont il ne suffira sans doute de vous donner les plus importantes.

J'estime que les hommes publics et les hommes d'affaires qui versent une offrande plus ou moins importante et plus ou moins généreuse dans la caisse de nos œuvres de charité n'ont pas rempli toutes leurs obligations à l'égard de ces œuvres. Ils doivent encore leur apporter, quand une occasion favorable se présente, l'appui de leur expérience et de leur situation.

Il y a à ce que je considère un devoir social, malheureusement trop méconnu parmi nous, alors que l'élite chez nous concitoyens de l'élite anglaise, le remplit avec enthousiasme.

Or, la campagne annuelle de la Fédération des Œuvres sociales de

Santé nous fournit une occasion exceptionnelle favorable de nous acquitter de ce devoir. En secondant les efforts de ses promoteurs, de ses dirigeants, nous aidons du coup à huit œuvres de charité, inégalement importantes, mais toutes également méritantes.

Il ne faut pas s'y tromper en effet, la Fédération n'est pas une œuvre nouvelle dans le domaine des œuvres sociales chez nous: elle est le groupement, le faisceau d'œuvres presque toutes plus anciennes qu'elle, et dont quelques-unes ont une longue histoire faite de dévouements ignorés et de services rendus. En s'associant, ces œuvres viennent à débarrasser votre public charitable de leurs sollicitations individuelles, ennuyeuses parce que trop souvent répétées. Elles espèrent en plus obtenir de la générosité de notre population des secours accrus, qui leur permettront d'équilibrer leur budget et surtout de développer et de perfectionner leur action, déjà digne de la plus vive admiration.

Partisan résolu de l'union des forces vives de notre race, qui ont malheureusement une tendance trop marquée à s'éparpiller, quand ce n'est pas à se combattre, je ne puis que les secondar de toutes mes forces dans une tâche qui me paraît nécessaire et digne de nos concitoyens à contribuer d'un cœur généreux au succès de la campagne de souscription de la Fédération des Œuvres sociales de Santé.

A Saint-Arsène

Il y aura assemblée de la Société Saint-Jean-Baptiste, section St-Arsène, ce soir, le 2 mars, à 8 heures 15, dans le sous-sol du presbytère Saint-Arsène. Il y aura conférence par le Rév. Père Lebel, S. J.